



CANADA

CONSOLIDATION

CODIFICATION

# Cribs, Cradles and Bassinets Regulations

# Règlement sur les lits d'enfant, berceaux et moïses

SOR/2010-261

DORS/2010-261

Current to June 10, 2013

À jour au 10 juin 2013

Last amended on June 20, 2011

Dernière modification le 20 juin 2011

Published by the Minister of Justice at the following address:  
<http://laws-lois.justice.gc.ca>

Publié par le ministre de la Justice à l'adresse suivante :  
<http://lois-laws.justice.gc.ca>

OFFICIAL STATUS  
OF CONSOLIDATIONS

CARACTÈRE OFFICIEL  
DES CODIFICATIONS

Subsections 31(1) and (3) of the *Legislation Revision and Consolidation Act*, in force on June 1, 2009, provide as follows:

Les paragraphes 31(1) et (3) de la *Loi sur la révision et la codification des textes législatifs*, en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009, prévoient ce qui suit:

Published  
consolidation is  
evidence

**31.** (1) Every copy of a consolidated statute or consolidated regulation published by the Minister under this Act in either print or electronic form is evidence of that statute or regulation and of its contents and every copy purporting to be published by the Minister is deemed to be so published, unless the contrary is shown.

**31.** (1) Tout exemplaire d'une loi codifiée ou d'un règlement codifié, publié par le ministre en vertu de la présente loi sur support papier ou sur support électronique, fait foi de cette loi ou de ce règlement et de son contenu. Tout exemplaire donné comme publié par le ministre est réputé avoir été ainsi publié, sauf preuve contraire.

Codifications  
comme élément  
de preuve

...

[...]

Inconsistencies  
in regulations

(3) In the event of an inconsistency between a consolidated regulation published by the Minister under this Act and the original regulation or a subsequent amendment as registered by the Clerk of the Privy Council under the *Statutory Instruments Act*, the original regulation or amendment prevails to the extent of the inconsistency.

(3) Les dispositions du règlement d'origine avec ses modifications subséquentes enregistrées par le greffier du Conseil privé en vertu de la *Loi sur les textes réglementaires* l'emportent sur les dispositions incompatibles du règlement codifié publié par le ministre en vertu de la présente loi.

Incompatibilité  
— règlements

NOTE

This consolidation is current to June 10, 2013. The last amendments came into force on June 20, 2011. Any amendments that were not in force as of June 10, 2013 are set out at the end of this document under the heading "Amendments Not in Force".

NOTE

Cette codification est à jour au 10 juin 2013. Les dernières modifications sont entrées en vigueur le 20 juin 2011. Toutes modifications qui n'étaient pas en vigueur au 10 juin 2013 sont énoncées à la fin de ce document sous le titre « Modifications non en vigueur ».

TABLE OF PROVISIONS

TABLE ANALYTIQUE

Section	Page	Article	Page
Cribs, Cradles and Bassinets Regulations		Règlement sur les lits d'enfant, berceaux et moïses	
INTERPRETATION	1	DÉFINITIONS	1
1 Definitions	1	1 Définitions	1
AUTHORIZATION	2	AUTORISATION	2
2 Advertise, sell or import	2	2 Vente, importation et publicité autorisées	2
INFORMATION AND ADVERTISING	2	RENSEIGNEMENTS ET PUBLICITÉ	2
GENERAL PROVISIONS	2	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	2
3 Reference to Act or Regulations	2	3 Mention de la Loi ou du Règlement	2
4 Advertising	2	4 Publicité	2
PRESENTATION OF INFORMATION	3	PRÉSENTATION DES RENSEIGNEMENTS	3
5 Requirements	3	5 Exigences	3
6 Print	3	6 Caractères typographiques	3
7 Signal words — characteristics	3	7 Mots indicateurs — caractéristiques	3
CRIBS, CRADLES AND BASSINETS	4	LITS D'ENFANTS, BERCEAUX ET MOÏSES	4
8 Required information	4	8 Renseignements exigés	4
9 Assembly and use	4	9 Montage et utilisation	4
CRIBS	5	LITS D'ENFANT	5
10 Warning — cribs	5	10 Mise en garde — lits d'enfants	5
CRADLES	7	BERCEAUX	7
11 Warning — cradles	7	11 Mise en garde — berceaux	7
BASSINETS	9	MOÏSES	9
12 Warning — bassinets	9	12 Mise en garde — moïses	9
CONSTRUCTION AND PERFORMANCE STANDARDS	11	NORMES DE CONSTRUCTION ET DE RENDEMENT	11
GENERAL PROVISIONS	11	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	11
13 Shearing and pinching	11	13 Cisaillement et pincement	11
14 Coatings	12	14 Revêtements	12
15 Rocking or swinging	12	15 Oscillation	12
16 Strength and solidity of slats	12	16 Résistance et solidité des barreaux	12
17 Openings	12	17 Espaces	12
18 Flammability	12	18 Inflammabilité	12
19 Mesh — size of openings	13	19 Mailles du filet — taille	13
20 Mattress	13	20 Matelas	13
21 Entanglement	14	21 Enchevêtrement	14
22 Wood, plastic or similar hard material	14	22 Bois, plastique ou matériau semblable	14

Section	Page	Article	Page		
23	Small parts	15	23	Petites pièces	15
24	Coil springs	15	24	Ressorts hélicoïdaux	15
25	Opening or slot	15	25	Ouverture ou fente	15
	CRIBS	15		LITS D'ENFANT	15
26	Height of stationary sides — mattress support in lowest position	15	26	Hauteur du côté fixe — support du matelas dans sa position la plus basse	15
27	Height of sides — mattress support in highest position	16	27	Hauteur des côtés — support du matelas dans sa position la plus haute	16
28	Height of move-upward sides	16	28	Hauteur du côté relevable	16
29	Latching or locking mechanism — movable sides	16	29	Mécanisme d'enclenchement ou de verrouillage — côté mobile	16
30	Latching or locking mechanism — folding cribs	18	30	Mécanisme d'enclenchement ou de verrouillage — lit d'enfant pliant	18
31	Posts	18	31	Poteau	18
32	Toeholds	18	32	Point d'appui	18
33	Mattress support	19	33	Support du matelas	19
34	Structural integrity	19	34	Solidité structurale	19
	CRADLES	19		BERCEAUX	19
35	Height of sides — general	19	35	Hauteur des côtés — général	19
36	Height of move-upward sides	20	36	Hauteur du côté relevable	20
37	Latching or locking mechanism — movable sides	20	37	Mécanisme d'enclenchement ou de verrouillage — côté mobile	20
38	Latching or locking mechanism — folding cradles	21	38	Mécanisme d'enclenchement ou de verrouillage — berceau pliant	21
39	Mattress support	21	39	Support du matelas	21
40	Structural integrity	21	40	Solidité structurale	21
	BASSINETS	22		MOÏSES	22
41	Height of sides — general	22	41	Hauteur des côtés — général	22
42	Structural solidity	22	42	Solidité structurale	22
	DOCUMENTS	22		DOCUMENTS	22
43	Period of retention	22	43	Temps de conservation	22
	REPEAL	22		ABROGATION	22
	COMING INTO FORCE	22		ENTRÉE EN VIGUEUR	22
45	Registration	22	45	Enregistrement	22
	SCHEDULE 1			ANNEXE 1	
	STANDARD SANS-SERIF TYPE	23		LETTRES LINÉALES STANDARD	23
	SCHEDULE 2			ANNEXE 2	
	TEST FOR STRENGTH AND SOLIDITY OF SLATS	24		ESSAI DE RÉSISTANCE ET DE SOLIDITÉ DES BARREAUX	24

Section	Page	Article	Page
SCHEDULE 3		ANNEXE 3	
TEST FOR OPENINGS	25	ESSAI DE VÉRIFICATION DES ESPACES	25
SCHEDULE 4		ANNEXE 4	
TEST FOR DETERMINATION OF MESH OPENING SIZES	27	ESSAI DE VÉRIFICATION DE LA TAILLE DES MAILLES DU FILET	27
SCHEDULE 5		ANNEXE 5	
TEST FOR STRENGTH OF MESH AND INTEGRITY OF ATTACHMENT	28	ESSAI DE RÉSISTANCE DES MAILLES ET DE SOLIDITÉ DES ATTACHES	28
SCHEDULE 6		ANNEXE 6	
SMALL PARTS CYLINDER	29	CYLINDRE POUR PETITES PIÈCES	29
SCHEDULE 7		ANNEXE 7	
TEST FOR STRUCTURAL INTEGRITY	30	ESSAI DE SOLIDITÉ STRUCTURALE	30
SCHEDULE 8		ANNEXE 8	
TEST OF MATTRESS SUPPORT	33	ESSAI DU SUPPORT DU MATELAS	33

Registration  
SOR/2010-261 November 18, 2010

CANADA CONSUMER PRODUCT SAFETY ACT

**Cribs, Cradles and Bassinets Regulations**

P.C. 2010-1412 November 18, 2010

His Excellency the Governor General in Council, on the recommendation of the Minister of Health, pursuant to section 5<sup>a</sup> of the *Hazardous Products Act*<sup>b</sup>, hereby makes the annexed *Cribs, Cradles and Bassinets Regulations*.

Enregistrement  
DORS/2010-261 Le 18 novembre 2010

LOI CANADIENNE SUR LA SÉCURITÉ DES PRODUITS DE CONSOMMATION

**Règlement sur les lits d'enfant, berceaux et moïses**

C.P. 2010-1412 Le 18 novembre 2010

Sur recommandation de la ministre de la Santé et en vertu de l'article 5<sup>a</sup> de la *Loi sur les produits dangereux*<sup>b</sup>, Son Excellence le Gouverneur général en conseil prend le *Règlement sur les lits d'enfant, berceaux et moïses*, ci-après.

---

<sup>a</sup> S.C. 2004, c. 9, s. 2

<sup>b</sup> R.S., c. H-3

---

<sup>a</sup> L.C. 2004, ch. 9, art. 2

<sup>b</sup> L.R., ch. H-3

## CRIBS, CRADLES AND BASSINETS REGULATIONS

### INTERPRETATION

Definitions 1. The following definitions apply in these Regulations.

“Act”  
« Loi » “Act” means the *Hazardous Products Act*.

“adjustment position”  
« position de réglage » “adjustment position” means a position of a movable side in which the side latches or locks and from which the side cannot be moved without being unlatched or unlocked.

“bassinet”  
« moïse » “bassinet” means a product whose primary function is to provide sleeping accommodation for a child, that includes sides to confine the occupant and that has a sleeping surface area that is less than or equal to 4 000 cm<sup>2</sup>.

“cradle”  
« berceau » “cradle” means a product whose primary function is to provide sleeping accommodation for a child, that includes sides to confine the occupant and that has a sleeping surface area that is greater than 4 000 cm<sup>2</sup> but less than or equal to 5 500 cm<sup>2</sup>.

“crib”  
« lit d’enfant » “crib” means a product whose primary function is to provide sleeping accommodation for a child, that includes sides to confine the occupant and that has a sleeping surface area that is greater than 5 500 cm<sup>2</sup>.

“movable side”  
« côté mobile » “movable side” means a side of a crib or cradle that has one or more adjustment positions. It includes a folding side, a move-downward side, a move-upward side, a move-sideways side and a rotating side.

“move-upward side”  
« côté relevable » “move-upward side” means a movable side of a crib or cradle all or part of which can be moved upward.

## RÈGLEMENT SUR LES LITS D’ENFANT, BERCEAUX ET MOÏSES

### DÉFINITIONS

Définitions 1. Les définitions qui suivent s’appliquent au présent règlement.

« barreau » Sont assimilés au barreau le poiteau, la barre, la tige et toute autre pièce semblable du lit d’enfant, du berceau ou du moïse.

« berceau » Produit servant principalement au coucher d’un enfant qui comporte des côtés permettant le confinement de celui-ci et qui a une surface de couchage supérieure à 4 000 cm<sup>2</sup> mais n’excédant pas 5 500 cm<sup>2</sup>.

« côté abaissable » Côté mobile du lit d’enfant ou du berceau qui peut être abaissé en partie ou complètement.

« côté à glissement latéral » Côté mobile du lit d’enfant ou du berceau qui peut être en partie ou complètement déplacé latéralement.

« côté fixe » Côté du lit d’enfant, du berceau ou du moïse qui n’a aucune position de réglage.

« côté mobile » Tout côté du lit d’enfant ou du berceau qui a au moins une position de réglage. S’entend notamment du côté abaissable, du côté relevable, du côté à glissement latéral et du côté pivotant.

« côté pivotant » Côté mobile du lit d’enfant ou du berceau qui peut pivoter, selon un axe vertical ou horizontal, en partie ou complètement.

« côté relevable » Côté mobile du lit d’enfant ou du berceau qui peut être relevé en partie ou complètement.

« lit d’enfant » Produit servant principalement au coucher d’un enfant qui comporte des côtés permettant le confinement de ce-

Définitions

« barreau »  
“slat”

« berceau »  
“cradle”

« côté abaissable »  
“move-downward side”

« côté à glissement latéral »  
“move-sideways side”

« côté fixe »  
“stationary side”

« côté mobile »  
“movable side”

« côté pivotant »  
“rotating side”

« côté relevable »  
“move-upward side”

« lit d’enfant »  
“crib”

<p>“move-downward side” « côté abaissable »</p>	<p>“move-downward side” means a movable side of a crib or cradle all or part of which can be moved downward.</p>	<p>lui-ci et qui a une surface de couchage supérieure à 5 500 cm<sup>2</sup>.</p>	<p>« Loi » “Act”</p>
<p>“move-sideways side” « côté à glissement latéral »</p>	<p>“move-sideways side” means a movable side of a crib or cradle all or part of which can be moved sideways.</p>	<p>« moïse » Produit servant principalement au coucher d’un enfant qui comporte des côtés permettant le confinement de celui-ci et qui a une surface de couchage maximale de 4 000 cm<sup>2</sup>.</p>	<p>« moïse » “bassinets”</p>
<p>“person responsible” « responsable »</p>	<p>“person responsible” means (a) in the case of a crib, cradle or bassinets that is manufactured in Canada, the manufacturer who sells it or advertises it; and (b) in the case of a crib, cradle or bassinets that is imported, the importer.</p>	<p>« position de réglage » Position dans laquelle le côté mobile s’enclenche ou se verrouille et d’où il ne peut être délogé sans déclenchement ni déverrouillage.</p>	<p>« position de réglage » “adjustment position”</p>
<p>“rotating side” « côté pivotant »</p>	<p>“rotating side” means a movable side of a crib or cradle all or part of which can be rotated around a vertical or horizontal axis.</p>	<p>« responsable » a) S’agissant de lits d’enfants, de berceaux ou de moïses fabriqués au Canada, le fabricant qui en fait la vente ou la publicité; b) s’agissant de lits d’enfants, de berceaux ou de moïses importés, l’importateur.</p>	<p>« responsable » “person responsible”</p>
<p>“slat” « barreau »</p>	<p>“slat” includes a post, bar, rod or other similar part of a crib, cradle or bassinets.</p>		
<p>“stationary side” « côté fixe »</p>	<p>“stationary side” means a side of a crib, cradle or bassinets that has no adjustment positions.</p>		

AUTHORIZATION

Advertise, sell or import  
**2.** A crib, cradle or bassinets may be advertised, sold or imported if it meets the requirements of these Regulations.

AUTORISATION

Vente, importation et publicité autorisées  
**2.** La vente, l’importation et la publicité des lits d’enfant, des berceaux ou des moïses sont autorisées si ceux-ci sont conformes aux exigences du présent règlement.

INFORMATION AND ADVERTISING

GENERAL PROVISIONS

Reference to Act or Regulations  
**3.** Information that appears on or that accompanies a crib, cradle or bassinets, and any advertisement of a crib, cradle or bassinets, must not make any direct or indirect reference to the Act or these Regulations.

RENSEIGNEMENTS ET PUBLICITÉ

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Mention de la Loi ou du Règlement  
**3.** Les renseignements fournis avec le lit d’enfant, le berceau ou le moïse, apposés sur celui-ci ou communiqués dans toute publicité relative à celui-ci, ne doivent comporter aucune mention, directe ou indirecte, de la Loi ou du présent règlement.

Advertising  
**4.** In any advertisement showing a crib or cradle that is occupied by a child, the

Publicité  
**4.** Dans toute publicité montrant un enfant dans le lit d’enfant ou le berceau, le

movable side of the crib or cradle must be shown in the adjustment position designed to provide accommodation for an unattended child.

côté mobile du lit ou du berceau est à la position de réglage prévue pour que l'enfant puisse être laissé sans surveillance.

PRESENTATION OF INFORMATION

PRÉSENTATION DES RENSEIGNEMENTS

Requirements

5. The information required by these Regulations must meet all of the following requirements:

5. Les renseignements et documents exigés par le présent règlement satisfont aux exigences suivantes :

Exigences

- (a) be displayed prominently in both official languages;
- (b) be printed on the crib, cradle or bassinet, or on a label that is permanently affixed to it;
- (c) be printed in letters in a colour that contrasts sharply with the background; and
- (d) be set out in a manner that is clear and legible and sufficiently durable to remain legible throughout the useful life of the crib, cradle or bassinet under normal conditions of transportation, storage, sale and use.

- a) ils sont présentés bien en évidence dans les deux langues officielles;
- b) ils sont présentés sous forme d'une inscription apposée sur le lit d'enfant, le berceau ou le moïse ou sur une étiquette fixée à ceux-ci en permanence;
- c) ils sont présentés en caractères dont la couleur contraste nettement avec la couleur du fond;
- d) ils sont clairs, lisibles et suffisamment durables pour demeurer lisibles pendant la vie utile du lit d'enfant, du berceau ou du moïse, dans les conditions normales de transport, d'entreposage, de vente et d'utilisation.

Print

6. (1) The information must be printed in a standard sans-serif type that

6. (1) Les renseignements sont imprimés en lettres linéales standard qui satisfont aux exigences suivantes :

Caractères typographiques

- (a) is not compressed, expanded or decorative; and
- (b) has a large "x-Height" relative to the ascender or descender of the type, as illustrated in Figure 1 of Schedule 1.

- a) elles ne sont ni resserrées, ni élargies, ni décoratives;
- b) elles ont une hauteur « x » supérieure au jambage ascendant ou descendant, comme il est illustré à la figure 1 de l'annexe 1.

Height of type

(2) The height of the type is determined by measuring an upper-case letter or a lower-case letter that has an ascender or a descender, such as "b" or "p".

(2) La hauteur des caractères est déterminée par la dimension d'une lettre majuscule ou minuscule à jambage ascendant ou descendant, telle un « b » ou un « p ».

Hauteur des caractères

Signal words — characteristics

7. (1) The signal words "WARNING" and "MISE EN GARDE" must be dis-

7. (1) Les mots indicateurs « MISE EN GARDE » et « WARNING » sont en ca-

Mots indicateurs — caractéristiques

played in boldfaced, upper-case type not less than 5 mm in height.

Other information — height

(2) All other information must be displayed in type not less than 2.5 mm in height.

CRIBS, CRADLES AND BASSINETS

Required information

**8.** The following information must appear on every crib, cradle and bassinet, as well as on any packaging in which one is displayed to the consumer:

- (a) the name and principal place of business in Canada of the person responsible;
- (b) its model name or model number; and
- (c) the expression “DATE:” followed immediately by words or numerals that indicate when it was manufactured, consisting of the year and either the month or week, listed in that order.

Assembly and use

**9.** (1) The following information must be set out on every crib, cradle and bassinet, including any drawings or photographs that are necessary to illustrate the sequence of steps:

- (a) instructions on how to assemble it and a quantitative list of its parts, if it is sold not fully assembled;
- (b) instructions on how to fold and unfold it, if it can be folded;
- (c) instructions on how to adjust the height of the mattress support, if the height is adjustable; and
- (d) a warning stating that caregivers must ensure that the crib, cradle or bassinet is safe by checking regularly, before placing the child in it, that every part is properly and securely in place.

ractères gras et en lettres majuscules d’une hauteur minimale de 5 mm.

Autres renseignements — hauteur

(2) Tous les autres renseignements sont en caractères d’une hauteur minimale de 2,5 mm.

LITS D’ENFANTS, BERCEAUX ET MOÏSES

Renseignements exigés

**8.** Le lit d’enfant, le berceau et le moïse ainsi que l’emballage dans lequel ils sont présentés aux consommateurs portent les renseignements suivants :

- a) le nom et le principal établissement au Canada du responsable;
- b) le nom ou le numéro du modèle;
- c) le mot « DATE: » suivi immédiatement de mots ou de chiffres indiquant la date de fabrication, à commencer par l’année, suivie du mois ou de la semaine.

Montage et utilisation

**9.** (1) Le lit d’enfant, le berceau et le moïse portent les renseignements ci-après avec, au besoin, dessins ou photographies qui illustrent la marche à suivre :

- a) si le lit d’enfant, le berceau ou le moïse sont vendus en pièces détachées, les instructions de montage et la liste quantitative des pièces;
- b) s’ils sont pliants, la façon de les plier et de les déplier;
- c) si la hauteur du support de leur matelas est réglable, la façon de la régler;
- d) une mise en garde selon laquelle toute personne qui s’occupe de l’enfant doit régulièrement, avant de déposer l’enfant dans le lit d’enfant, le berceau ou le moïse, vérifier si leurs pièces sont correctement et solidement en place.

Warning —  
pouches

(2) Despite paragraph 5(b), the information required by subsection (1) may be contained in or on a pouch that is permanently affixed to the crib, cradle or bassinet if the relevant warning set out in section 10, 11 or 12 is provided with that information.

(2) Malgré l'alinéa 5b), les renseignements visés au paragraphe (1) peuvent figurer sur une pochette ou à l'intérieur de celle-ci, si la pochette est fixée en permanence au lit d'enfant, au berceau ou au moïse et si la mise en garde applicable prévue aux articles 10, 11 ou 12 est fournie avec les renseignements.

Mise en garde  
— pochette

#### CRIBS

Warning —  
cribs

**10.** The following warning, or wording that conveys the same messages, must appear on every crib:

#### LITS D'ENFANT

**10.** Le lit d'enfant porte la mise en garde suivante ou son équivalent :

Mise en garde  
— lits d'enfants

#### WARNING

- Do not use this crib if you cannot exactly follow the accompanying instructions.
- Do not use this crib for a child who can climb out of it or who is taller than 90 cm.
- Do not place in or near this crib any cord, strap or similar item that could become wrapped around a child's neck.
- Do not place this crib near a window or a patio door where a child could reach the cord of a blind or curtain and be strangled.
- Ensure that the sides of this crib are properly latched or locked in the appropriate position when a child is left unattended in it.
- Check this crib regularly before using it and do not use it if any parts are loose or missing or if there are any signs of damage. Do not substitute parts. Contact the manufacturer if replacement parts or additional instructions are needed.

#### MISE EN GARDE

- Ne pas utiliser le lit à moins d'être en mesure de suivre précisément les instructions qui l'accompagnent.
- Ne pas utiliser le lit si l'enfant est capable d'en sortir ou mesure plus de 90 cm.
- Ne pas mettre dans le lit ou à proximité de celui-ci des cordes, courroies ou objets semblables qui risqueraient de s'enrouler autour du cou de l'enfant.
- Ne pas placer le lit près d'une fenêtre ou d'une porte-fenêtre où l'enfant pourrait se saisir des cordes d'un store ou d'un rideau et s'étrangler.
- S'assurer que les côtés du lit, dans le cas où l'enfant y est laissé sans surveillance, sont bien enclenchés ou verrouillés à la position appropriée.
- Vérifier régulièrement le lit préalablement à son utilisation et ne pas l'utiliser en cas de détection d'une pièce desserrée, de pièce manquante ou de tout signe de dommages. Ne pas substituer une pièce à une autre. Communiquer avec le fabricant pour obtenir, au be-

- Use a crib mattress that is no thicker than 15 cm and is of such a size that, when it is pushed firmly against any side of the crib, it does not leave a gap of more than 3 cm between the mattress and any part of the sides of the crib.
- Children can suffocate on soft bedding. Do not place pillows, comforters or soft mattresses in this crib.

#### **MISE EN GARDE**

- Ne pas utiliser le lit à moins d'être en mesure de suivre précisément les instructions qui l'accompagnent.
- Ne pas utiliser le lit si l'enfant est capable d'en sortir ou mesure plus de 90 cm.
- Ne pas mettre dans le lit ou à proximité de celui-ci des cordes, courroies ou objets semblables qui risqueraient de s'enrouler autour du cou de l'enfant.
- Ne pas placer le lit près d'une fenêtre ou d'une porte-fenêtre où l'enfant pourrait se saisir des cordes d'un store ou d'un rideau et s'étrangler.
- S'assurer que les côtés du lit, dans le cas où l'enfant y est laissé sans surveillance, sont bien enclenchés ou verrouillés à la position appropriée.
- Vérifier régulièrement le lit préalablement à son utilisation et ne pas l'utiliser en cas de détection d'une pièce desserrée, de pièce manquante ou de tout signe de dommages. Ne pas substituer

soin, une pièce de rechange ou des instructions supplémentaires.

- Utiliser un matelas pour lit d'enfant dont l'épaisseur est d'au plus 15 cm et dont la superficie permet d'empêcher, lorsqu'il est poussé fermement contre un côté quelconque du lit, qu'un espace de plus de 3 cm soit créé entre le matelas et une partie quelconque de tout côté.
- L'enfant peut s'étouffer en présence d'articles de literie mous. Ne pas mettre dans le lit d'oreiller, d'édredon ou de matelas mou.

#### **WARNING**

- Do not use this crib if you cannot exactly follow the accompanying instructions.
- Do not use this crib for a child who can climb out of it or who is taller than 90 cm.
- Do not place in or near this crib any cord, strap or similar item that could become wrapped around a child's neck.
- Do not place this crib near a window or a patio door where a child could reach the cord of a blind or curtain and be strangled.
- Ensure that the sides of this crib are properly latched or locked in the appropriate position when a child is left unattended in it.
- Check this crib regularly before using it and do not use it if any parts are loose or missing or if there are any signs of damage. Do not substitute parts. Contact the manufacturer if replacement

une pièce à une autre. Communiquer avec le fabricant pour obtenir, au besoin, une pièce de rechange ou des instructions supplémentaires.

- Utiliser un matelas pour lit d'enfant dont l'épaisseur est d'au plus 15 cm et dont la superficie permet d'empêcher, lorsqu'il est poussé fermement contre un côté quelconque du lit, qu'un espace de plus de 3 cm soit créé entre le matelas et une partie quelconque de tout côté.
- L'enfant peut s'étouffer en présence d'articles de literie mous. Ne pas mettre dans le lit d'oreiller, d'édredon ou de matelas mou.

#### CRADLES

**11.** The following warning, or wording that conveys the same messages, must appear on every cradle:

#### WARNING

- Do not use this cradle if you cannot exactly follow the accompanying instructions.
- Do not use this cradle for a child who can push up on their hands and knees or who has reached the manufacturer's recommended weight limit.
- Do not place in or near this cradle any cord, strap or similar item that could become wrapped around a child's neck.
- Do not place this cradle near a window or a patio door where a child could reach the cord of a blind or curtain and be strangled.
- Ensure that the sides of this cradle are properly latched or locked in the appro-

parts or additional instructions are needed.

- Use a crib mattress that is no thicker than 15 cm and is of such a size that, when it is pushed firmly against any side of the crib, it does not leave a gap of more than 3 cm between the mattress and any part of the sides of the crib.
- Children can suffocate on soft bedding. Do not place pillows, comforters or soft mattresses in this crib.

#### BERCEAUX

**11.** Le berceau porte la mise en garde suivante ou son équivalent :

#### MISE EN GARDE

- Ne pas utiliser le berceau à moins d'être en mesure de suivre précisément les instructions qui l'accompagnent.
- Ne pas utiliser le berceau si l'enfant est capable de se mettre à quatre pattes ou a atteint le poids maximal recommandé par le fabricant.
- Ne pas mettre dans le berceau ou à proximité de celui-ci des cordes, courroies ou objets semblables qui risqueraient de s'enrouler autour du cou de l'enfant.
- Ne pas placer le berceau près d'une fenêtre ou d'une porte-fenêtre où l'enfant pourrait se saisir des cordes d'un store ou d'un rideau et s'étrangler.

Warning —  
cradles

Mise en garde  
— berceaux

- priate position when a child is left unattended in it.
- Check this cradle regularly before using it and do not use it if any parts are loose or missing or if there are any signs of damage. Do not substitute parts. Contact the manufacturer if replacement parts or additional instructions are needed.
  - Use a cradle mattress that is no thicker than 3.8 cm and is of such a size that, when it is pushed firmly against any side of the cradle, it does not leave a gap of more than 3 cm between the mattress and any part of the sides of the cradle.
  - Children can suffocate on soft bedding. Do not place pillows, comforters or soft mattresses in this cradle.
- S'assurer que les côtés du berceau, dans le cas où l'enfant y est laissé sans surveillance, sont bien enclenchés ou verrouillés à la position appropriée.
  - Vérifier régulièrement le berceau préalablement à son utilisation et ne pas l'utiliser en cas de détection d'une pièce desserrée, de pièce manquante ou de tout signe de dommages. Ne pas substituer une pièce à une autre. Communiquer avec le fabricant pour obtenir, au besoin, une pièce de rechange ou des instructions supplémentaires.
  - Utiliser un matelas pour berceau dont l'épaisseur est d'au plus 3,8 cm et dont la superficie permet d'empêcher, lorsqu'il est poussé fermement contre un côté quelconque du berceau, qu'un espace de plus de 3 cm soit créé entre le matelas et une partie quelconque de tout côté.
  - L'enfant peut s'étouffer en présence d'articles de literie mous. Ne pas mettre dans le berceau d'oreiller, d'édredon ou de matelas mou.

#### **MISE EN GARDE**

- Ne pas utiliser le berceau à moins d'être en mesure de suivre précisément les instructions qui l'accompagnent.
  - Ne pas utiliser le berceau si l'enfant est capable de se mettre à quatre pattes ou a atteint le poids maximal recommandé par le fabricant.
  - Ne pas mettre dans le berceau ou à proximité de celui-ci des cordes, courroies ou objets semblables qui risqueraient de s'enrouler autour du cou de l'enfant.
- Do not use this cradle if you cannot exactly follow the accompanying instructions.
  - Do not use this cradle for a child who can push up on their hands and knees or who has reached the manufacturer's recommended weight limit.
  - Do not place in or near this cradle any cord, strap or similar item that could become wrapped around a child's neck.
  - Do not place this cradle near a window or a patio door where a child could

- Ne pas placer le berceau près d'une fenêtre ou d'une porte-fenêtre où l'enfant pourrait se saisir des cordes d'un store ou d'un rideau et s'étrangler.
  - S'assurer que les côtés du berceau, dans le cas où l'enfant y est laissé sans surveillance, sont bien enclenchés ou verrouillés à la position appropriée.
  - Vérifier régulièrement le berceau préalablement à son utilisation et ne pas l'utiliser en cas de détection d'une pièce desserrée, de pièce manquante ou de tout signe de dommages. Ne pas substituer une pièce à une autre. Communiquer avec le fabricant pour obtenir, au besoin, une pièce de rechange ou des instructions supplémentaires.
  - Utiliser un matelas pour berceau dont l'épaisseur est d'au plus 3,8 cm et dont la superficie permet d'empêcher, lorsqu'il est poussé fermement contre un côté quelconque du berceau, qu'un espace de plus de 3 cm soit créé entre le matelas et une partie quelconque de tout côté.
  - L'enfant peut s'étouffer en présence d'articles de literie mous. Ne pas mettre dans le berceau d'oreiller, d'édredon ou de matelas mou.
- reach the cord of a blind or curtain and be strangled.
  - Ensure that the sides of this cradle are properly latched or locked in the appropriate position when a child is left unattended in it.
  - Check this cradle regularly before using it and do not use it if any parts are loose or missing or if there are any signs of damage. Do not substitute parts. Contact the manufacturer if replacement parts or additional instructions are needed.
  - Use a cradle mattress that is no thicker than 3.8 cm and is of such a size that, when it is pushed firmly against any side of the cradle, it does not leave a gap of more than 3 cm between the mattress and any part of the sides of the cradle.
  - Children can suffocate on soft bedding. Do not place pillows, comforters or soft mattresses in this cradle.

#### BASSINETS

**12.** The following warning, or wording that conveys the same messages, must appear on every bassinets:

#### WARNING

- Do not use this bassinets if you cannot exactly follow the accompanying instructions.

#### MOÏSES

**12.** Le moïse porte la mise en garde suivante ou son équivalent :

#### MISE EN GARDE

- Ne pas utiliser le moïse à moins d'être en mesure de suivre précisément les instructions qui l'accompagnent.

Warning —  
bassinets

Mise en garde  
— moïses

- Do not use this bassinets for a child who can roll over or who has reached the manufacturer's recommended weight limit.
- Do not place in or near this bassinets any cord, strap or similar item that could become wrapped around a child's neck.
- Do not place this bassinets near a window or a patio door where a child could reach the cord of a blind or curtain and be strangled.
- Check this bassinets regularly before using it and do not use it if any parts are loose or missing or if there are any signs of damage. Do not substitute parts. Contact the manufacturer if replacement parts or additional instructions are needed.
- Use a bassinets mattress that is no thicker than 3.8 cm and is of such a size that, when it is pushed firmly against any side of the bassinets, it does not leave a gap of more than 3 cm between the mattress and any part of the sides of the bassinets.
- Children can suffocate on soft bedding. Do not place pillows, comforters or soft mattresses in this bassinets.
- Ne pas utiliser le moïse si l'enfant est capable de se retourner ou a atteint le poids maximal recommandé par le fabricant .
- Ne pas mettre dans le moïse ou à proximité de celui-ci des cordes, courroies ou objets semblables qui risqueraient de s'enrouler autour du cou de l'enfant.
- Ne pas placer le moïse près d'une fenêtre ou d'une porte-fenêtre où l'enfant pourrait se saisir des cordes d'un store ou d'un rideau et s'étrangler.
- Vérifier régulièrement le moïse préalablement à son utilisation et ne pas l'utiliser en cas de détection d'une pièce desserrée, de pièce manquante ou de tout signe de dommages. Ne pas substituer une pièce à une autre. Communiquer avec le fabricant pour obtenir, au besoin, une pièce de rechange ou des instructions supplémentaires.
- Utiliser un matelas pour moïse dont l'épaisseur est d'au plus 3,8 cm et dont la superficie permet d'empêcher, lorsqu'il est poussé fermement contre un côté quelconque du moïse, qu'un espace de plus de 3 cm soit créé entre le matelas et une partie quelconque de tout côté.
- L'enfant peut s'étouffer en présence d'articles de literie mous. Ne pas mettre dans le moïse d'oreiller, d'édredon ou de matelas mou.

#### **MISE EN GARDE**

- Ne pas utiliser le moïse à moins d'être en mesure de suivre précisément les instructions qui l'accompagnent.
- Ne pas utiliser le moïse si l'enfant est capable de se retourner ou a atteint le

#### **WARNING**

- Do not use this bassinets if you cannot exactly follow the accompanying instructions.
- Do not use this bassinets for a child who can roll over or who has reached the

poids maximal recommandé par le fabricant.

- Ne pas mettre dans le moïse ou à proximité de celui-ci des cordes, courroies ou objets semblables qui risqueraient de s'enrouler autour du cou de l'enfant.
- Ne pas placer le moïse près d'une fenêtre ou d'une porte-fenêtre où l'enfant pourrait se saisir des cordes d'un store ou d'un rideau et s'étrangler.
- Vérifier régulièrement le moïse préalablement à son utilisation et ne pas l'utiliser en cas de détection d'une pièce desserrée, de pièce manquante ou de tout signe de dommages. Ne pas substituer une pièce à une autre. Communiquer avec le fabricant pour obtenir, au besoin, une pièce de rechange ou des instructions supplémentaires.
- Utiliser un matelas pour moïse dont l'épaisseur est d'au plus 3,8 cm et dont la superficie permet d'empêcher, lorsqu'il est poussé fermement contre un côté quelconque du moïse, qu'un espace de plus de 3 cm soit créé entre le matelas et une partie quelconque de tout côté.
- L'enfant peut s'étouffer en présence d'articles de literie mous. Ne pas mettre dans le moïse d'oreiller, d'édredon ou de matelas mou.

#### CONSTRUCTION AND PERFORMANCE STANDARDS

##### GENERAL PROVISIONS

**13.** Every crib, cradle and bassinets must be constructed so as to prevent injury to a child from shearing or pinching.

manufacturer's recommended weight limit.

- Do not place in or near this bassinets any cord, strap or similar item that could become wrapped around a child's neck.
- Do not place this bassinets near a window or a patio door where a child could reach the cord of a blind or curtain and be strangled.
- Check this bassinets regularly before using it and do not use it if any parts are loose or missing or if there are any signs of damage. Do not substitute parts. Contact the manufacturer if replacement parts or additional instructions are needed.
- Use a bassinets mattress that is no thicker than 3.8 cm and is of such a size that, when it is pushed firmly against any side of the bassinets, it does not leave a gap of more than 3 cm between the mattress and any part of the sides of the bassinets.
- Children can suffocate on soft bedding. Do not place pillows, comforters or soft mattresses in this bassinets.

#### NORMES DE CONSTRUCTION ET DE RENDEMENT

##### DISPOSITIONS GÉNÉRALES

**13.** Le lit d'enfant, le berceau et le moïse sont fabriqués de façon telle que l'enfant ne peut se blesser par cisaillement ou par pincement.

Shearing and  
pinching

Cisaillement et  
pincement

Coatings	<p><b>14.</b> Every crib, cradle and bassinet must be free from any surface coating that contains any of the following substances:</p> <p>(a) total lead in excess of 90 mg/kg;</p> <p>(b) any compound of antimony, arsenic, cadmium, selenium or barium if more than 0.1% of the compound dissolves in 5% hydrochloric acid after being stirred for 10 minutes at 20°C; or</p> <p>(c) any compound of mercury.</p>	<p><b>14.</b> Le lit d'enfant, le berceau et le moïse ne peuvent être recouverts d'un revêtement contenant l'une des substances suivantes :</p> <p>a) du plomb dont la teneur totale dépasse 90 mg/kg;</p> <p>b) un composé d'antimoine, d'arsenic, de cadmium, de sélénium ou de baryum, si plus de 0,1 % de ce composé se dissout dans de l'acide chlorhydrique à 5 % de concentration après avoir été remué pendant dix minutes à 20 °C;</p> <p>c) un composé de mercure.</p>	Revêtements
Rocking or swinging	<p><b>15.</b> Every crib, cradle and bassinet that rocks or swings must be constructed so that it cannot rock or swing beyond a 20° angle from the vertical.</p>	<p><b>15.</b> Le lit d'enfant, le berceau ou le moïse qui oscille sont construits de manière que leur oscillation ne soit pas supérieure à 20° par rapport à la verticale.</p>	Oscillation
Strength and solidity of slats	<p><b>16.</b> A slat of a crib, cradle or bassinet must not turn, dislodge, deform or become damaged when tested in accordance with Schedule 2.</p>	<p><b>16.</b> Aucun barreau du lit d'enfant, du berceau ou du moïse ne doit, lors de sa mise à l'essai conformément à l'annexe 2, tourner, se déloger, se déformer ou être endommagé.</p>	Résistance et solidité des barreaux
Openings	<p><b>17.</b> A completely bounded opening that is located above the mattress support of a crib, cradle or bassinet when the mattress support is in any position must not permit the passage of a solid rectangular block with dimensions of 60 mm × 100 mm × 100 mm in any orientation, when tested in accordance with Schedule 3.</p>	<p><b>17.</b> Aucun espace entièrement délimité du lit d'enfant, du berceau ou du moïse se trouvant au-dessus du support du matelas, quelle que soit la position du support, ne doit, lors de sa mise à l'essai conformément à l'annexe 3, permettre le passage d'un gabarit rectangulaire solide de 60 mm sur 100 mm sur 100 mm, quelle que soit son orientation.</p>	Espaces
Flammability	<p><b>18.</b> A component of a crib, cradle or bassinet that contains textile fibres or any other pliable material must not, when tested in accordance with the Canadian General Standards Board standard CAN/CGSB-4.2, No. 27.5-2008, entitled <i>Textile Test Methods — Flame Resistance — 45° Angle Test — One Second Flame Impinge-</i></p>	<p><b>18.</b> Aucune partie du lit d'enfant, du berceau ou du moïse qui contient des fibres textiles ou autre matériel souple ne doit, lors de sa mise à l'essai conformément à la norme CAN/CGSB-4.2, N° 27.5-2008 de l'Office des normes générales du Canada, intitulée <i>Méthodes pour épreuves textiles — Essai de résistance à l'inflammation sous un angle de 45° — Application de la</i></p>	Inflammabilité

ment, have a time of flame spread of seven seconds or less if the component either

- (a) does not have a raised fibre surface; or
- (b) has a raised fibre surface and exhibits ignition or fusion of its base fibres.

Mesh — size of openings

**19.** (1) The openings in any mesh on a crib, cradle or bassinnet must be of such a size that, when tested in accordance with Schedule 4, the tip of the probe illustrated in Figure 1 of that Schedule is unable to pass through them.

(2) Any mesh that forms part of the sides or bottom of a crib, cradle or bassinnet must not, when tested in accordance with Schedule 5, either

- (a) break or rupture; or
- (b) become separated from its supporting structure or attachments.

Mesh — strength and integrity

Mattress

**20.** A mattress that is supplied with a crib, cradle or bassinnet must

- (a) be not more than
  - (i) 150 mm thick, in the case of a crib, or
  - (ii) 38 mm thick, in the case of a cradle or bassinnet;
- (b) be of such a size that, when it is pushed firmly against any side of the crib, cradle or bassinnet, it does not leave a gap of more than 30 mm between the mattress and any part of the sides of the crib, cradle or bassinnet; and
- (c) be stitched using lock-stitching.

*flamme pendant une seconde, avoir un temps de propagation de la flamme de sept secondes ou moins dans les cas suivants :*

- a) elle a une surface qui n'est pas en fibres grattées;
- b) elle a une surface qui est en fibres grattées et une fusion ou une inflammation apparente de ses fibres de fond.

Mailles du filet — taille

**19.** (1) Les mailles de tout filet du lit d'enfant, du berceau ou du moïse, lors de leur mise à l'essai conformément à l'annexe 4, ont une taille telle que l'extrémité de la sonde illustrée à la figure 1 de cette annexe ne peut y pénétrer.

(2) Les mailles de tout filet que comprend tout côté ou dessous du lit d'enfant, du berceau ou du moïse, lors de leur mise à l'essai conformément à l'annexe 5, satisfont aux exigences suivantes :

- a) elles ne se brisent ou ne se rompent pas;
- b) elles ne se séparent pas de leurs supports ou de leurs attaches.

Mailles du filet — résistance et intégrité

**20.** Le matelas fourni avec le lit d'enfant, le berceau ou le moïse satisfait aux exigences suivantes :

- a) il a l'une des épaisseurs suivantes :
  - (i) dans le cas du lit d'enfant, au plus 150 mm,
  - (ii) dans le cas du berceau ou du moïse, au plus 38 mm;
- b) il a une superficie qui permet d'empêcher, lorsqu'il est poussé fermement contre un côté quelconque du lit d'enfant, du berceau ou du moïse, qu'un espace de plus de 30 mm soit créé entre lui et une partie quelconque de l'un des côtés;

Matelas

Entanglement	<p><b>21.</b> A crib, cradle or bassinet must not have any projection, attachment or mechanism located above the upper surface of the mattress support, when the mattress support is in any position, with which the clothing or any other object worn by the occupant could become entangled.</p>	<p>c) il est cousu au moyen de points noués.</p>	Enchevêtrement
Wood, plastic or similar hard material	<p><b>22.</b> (1) Every exposed part of a crib, cradle or bassinet that is made of wood, plastic or a similar hard material must be smoothly finished to eliminate sharp edges, corners and points and must be free from splits, cracks and other defects.</p>	<p><b>22.</b> (1) Toute pièce à découvert du lit d'enfant, du berceau ou du moïse qui est en bois, en plastique ou faite d'un matériau d'une rigidité semblable ne comporte ni fente ni fissure ou autre défaut et a un fini lisse de sorte qu'elle ne comporte ni pointe ni coin ou rebord coupants.</p>	Bois, plastique ou matériau semblable
Metal	<p>(2) Every exposed part of a crib, cradle or bassinet that is made of metal must be smoothly finished and must be free from sharp edges, corners, points and projections.</p>	<p>(2) Toute pièce à découvert du lit d'enfant, du berceau ou du moïse qui est en métal a un fini lisse de sorte qu'elle ne comporte ni pointe ni coin, élément saillant ou rebord coupants.</p>	Métal
Metal tubing	<p>(3) Every cut edge of any metal tubing that is accessible to the occupant of a crib, cradle or bassinet must be either</p> <p>(a) smoothly finished to eliminate sharp edges, corners and points; or</p> <p>(b) protected by a cap that remains in place when subjected to a force of 90 N applied in any direction.</p>	<p>(3) L'extrémité coupée de tout tube métallique qui se trouve à la portée de l'occupant du lit d'enfant, du berceau ou du moïse satisfait à l'une des exigences suivantes :</p> <p>a) elle a un fini lisse de sorte qu'elle ne comporte ni pointe ni coin ou rebord coupants;</p> <p>b) elle est munie d'un embout protecteur qui reste en place sous l'effet d'une force de 90 N appliquée dans n'importe quelle direction.</p>	Tube métallique
Bolts	<p>(4) The threaded end of every bolt that is accessible to the occupant of a crib, cradle or bassinet must be protected by an acorn nut or an equally effective device.</p>	<p>(4) L'extrémité filetée de tout boulon qui se trouve à la portée de l'occupant du lit d'enfant, du berceau ou du moïse est recouverte d'un écrou borgne ou d'un dispositif offrant une protection équivalente.</p>	Boulon

Small parts	<p><b>23.</b> Every part of a crib, cradle or bassinet that is small enough to be totally enclosed in a small parts cylinder illustrated in Figure 1 of Schedule 6 must be affixed to the crib, cradle or bassinet so that the part does not become detached when subjected to a force of 90 N applied in any direction.</p>	<p><b>23.</b> Toute pièce du lit d'enfant, du berceau ou du moïse qui est assez petite pour entrer complètement dans le cylindre pour petites pièces illustré à la figure 1 de l'annexe 6 est fixée au lit d'enfant, au berceau ou au moïse de façon à ne pas s'en détacher sous l'effet d'une force de 90 N appliquée dans n'importe quelle direction.</p>	Petites pièces
Coil springs	<p><b>24.</b> Every coil spring that is accessible to the occupant of a crib, cradle or bassinet must be covered or constructed so as to prevent injury.</p>	<p><b>24.</b> Les ressorts hélicoïdaux qui sont à la portée de l'occupant du lit d'enfant, du berceau ou du moïse sont recouverts ou fabriqués de telle sorte qu'ils ne peuvent le blesser.</p>	Ressorts hélicoïdaux
Opening or slot	<p><b>25.</b> Every opening or slot in a wooden, plastic or metal part of a crib, cradle or bassinet — or in a part of one of a similar hard material — that is accessible to its occupant must</p> <p>(a) be of such a size and shape that, if it admits a rod 5.33 mm in diameter, it will also admit a rod 9.53 mm in diameter; or</p> <p>(b) have a depth that is not greater than the minor span dimension, if the minor span dimension across the opening or slot is greater than or equal to 5.33 mm and less than 9.53 mm.</p>	<p><b>25.</b> Chaque ouverture ou fente présente dans une pièce qui est faite de bois, de plastique, de métal ou d'un autre matériau d'une rigidité semblable et qui est à la portée de l'occupant du lit d'enfant, du berceau ou du moïse satisfait à l'une des exigences suivantes :</p> <p>a) elle a une taille et une forme telles que si elle peut recevoir une tige d'un diamètre de 5,33 mm, elle peut également recevoir une tige d'un diamètre de 9,53 mm;</p> <p>b) elle a, si n'importe laquelle de ses droites la traversant en son centre a une longueur égale ou supérieure à 5,33 mm mais inférieure à 9,53 mm, une profondeur égale ou inférieure à la plus courte de ces droites.</p>	Ouverture ou fente
<b>CRIBS</b>		<b>LITS D'ENFANT</b>	
Height of stationary sides — mattress support in lowest position	<p><b>26.</b> (1) The upper surface of the mattress support of a crib, when the mattress support is in its lowest position, must be</p> <p>(a) at least 660 mm lower than the upper surface of the lowest stationary side; and</p>	<p><b>26.</b> (1) La face supérieure du support du matelas du lit d'enfant, lorsque le support est placé dans sa position la plus basse, satisfait aux exigences suivantes :</p> <p>a) elle se trouve au moins 660 mm plus bas que le dessus du côté fixe le plus bas;</p>	Hauteur du côté fixe — support du matelas dans sa position la plus basse

<p>Height of movable sides — mattress support in lowest position</p>	<p>(b) not lower than the lower surface of any stationary side.</p>	<p>b) elle ne peut être plus basse que le dessous de tout côté fixe.</p>	<p>Hauteur du côté mobile — support du matelas dans sa position la plus basse</p>
<p>Height of sides — mattress support in highest position</p>	<p>(2) Every movable side of a crib must have an adjustment position in which the upper surface of the mattress support, when the mattress support is in its lowest position, is</p> <p>(a) at least 660 mm lower than the upper surface of the movable side; and</p> <p>(b) not lower than the lower surface of any movable side.</p>	<p>(2) Tout côté mobile du lit d'enfant est muni d'une position de réglage qui permet à la face supérieure du support du matelas, lorsque le support est placé dans sa position la plus basse, de satisfaire aux exigences suivantes :</p> <p>a) elle se trouve au moins 660 mm plus bas que le dessus du côté mobile;</p> <p>b) elle ne peut être plus basse que le dessous de tout côté mobile.</p>	<p>Hauteur des côtés — support du matelas dans sa position la plus haute</p>
<p>Height of move-upward sides</p>	<p><b>27.</b> The upper surface of the mattress support of a crib, when the mattress support is in its highest position, must be</p> <p>(a) at least 230 mm lower than the upper surface of the lowest stationary side; and</p> <p>(b) if the crib has a movable side and when that side is in any adjustment position, at least 230 mm lower than the upper surface of either</p> <p>(i) the movable side, or</p> <p>(ii) the stationary part of the movable side, if only part of the side is movable.</p>	<p><b>27.</b> La face supérieure du support du matelas du lit d'enfant, lorsque le support est placé dans sa position la plus haute, satisfait aux exigences suivantes :</p> <p>a) elle se trouve au moins 230 mm plus bas que le dessus du côté fixe le plus bas;</p> <p>b) elle se trouve, quelle que soit la position de réglage du côté mobile, au moins 230 mm plus bas que l'un des dessus suivants :</p> <p>(i) celui du côté mobile,</p> <p>(ii) celui de la partie fixe de ce côté, dans le cas où seulement une de ses parties est mobile.</p>	<p>Hauteur du côté relevable</p>
<p>Latching or locking mechanism — movable sides</p>	<p><b>28.</b> The lower surface of the movable part of each move-upward side of a crib must, in every adjustment position in which that surface is moved upward, be at least 360 mm higher than the upper surface of the stationary part of the side.</p> <p><b>29.</b> (1) Every movable side of a crib must be held in each of its adjustment positions by means of a mechanism that both</p> <p>(a) latches or locks automatically; and</p>	<p><b>28.</b> À chaque position de réglage dans laquelle est placé le côté relevable du lit d'enfant, le dessous de la partie mobile de ce côté se trouve au moins 360 mm plus haut que le dessus de la partie fixe de ce côté.</p> <p><b>29.</b> (1) Tout côté mobile du lit d'enfant se fixe dans la position de réglage au moyen d'un mécanisme qui satisfait aux exigences suivantes :</p>	<p>Mécanisme d'enclenchement ou de verrouillage — côté mobile</p>

(b) requires two separate, deliberate and simultaneous actions on the part of the user to unlatch or unlock it.

a) il s'enclenche ou se verrouille automatiquement;

b) il nécessite l'exécution simultanée, par l'utilisateur, de deux opérations distinctes délibérées pour se déclencher ou se déverrouiller.

Latching or locking mechanism — move-upward sides in highest position

(2) In addition to the requirement of paragraph (1)(b), every move-upward side of a crib must, in its highest adjustment position, have a mechanism that requires a push or pull force of at least 35 N or a torque of at least 8 N•m to unlatch or unlock it.

(2) Outre l'exigence prévue à l'alinéa (1)b), tout côté relevable du lit d'enfant est muni d'un mécanisme dont le déclenchement ou le déverrouillage nécessite, lorsque le côté relevable se trouve dans sa position de réglage la plus haute, l'application soit d'une force de poussée ou de traction d'au moins 35 N, soit d'un couple d'au moins 8 N•m.

Mécanisme d'enclenchement ou de verrouillage — côté relevable dans sa position la plus haute

Latching or locking mechanism — move-upward sides

(3) Every move-upward side of a crib must, in every adjustment position in which the lower surface of the movable part of the side is at least 360 mm above the upper surface of the stationary part of the side, remain in that adjustment position when a pull force of 200 N is applied to the side along its plane, at any point along the length of the bottom rail of the side, in a direction perpendicular to the side.

(3) La partie mobile de tout côté relevable du lit d'enfant, lorsqu'elle est placée dans une position de réglage suivant laquelle le dessous de cette partie se trouve à au moins 360 mm au-dessus du dessus de la partie fixe de ce côté, demeure dans sa position de réglage lorsqu'une force de traction de 200 N est appliquée dans le plan du côté, en n'importe quel point situé sur la traverse inférieure de ce côté et perpendiculairement à celui-ci.

Mécanisme d'enclenchement ou de verrouillage — côté relevable

Latching or locking mechanism — rotating sides

(4) The latching or locking mechanism of every rotating side of a crib must remain latched or locked when a force of 200 N is applied towards the exterior of the crib at any point either

(4) Le mécanisme d'enclenchement ou de verrouillage de tout côté pivotant du lit d'enfant reste enclenché ou verrouillé lorsqu'une force de 200 N est appliquée vers l'extérieur en n'importe quel point de l'un des composants suivants :

Mécanisme d'enclenchement ou de verrouillage — côté pivotant

(a) on that side or on any part of the mechanism, if the whole side rotates; or

a) le côté ou toute partie du mécanisme, si tout le côté pivote;

(b) on the rotating part of that side or on any part of the mechanism, if only part of the side rotates.

b) la partie pivotante du côté ou toute partie du mécanisme, si une partie seulement du côté pivote.

Latching or locking mechanism — move-sideways sides

(5) The latching or locking mechanism of every move-sideways side of a crib must remain latched or locked when a force of 200 N is applied in any direction to any point on that side or on any part of the mechanism.

(5) Le mécanisme d'enclenchement ou de verrouillage de tout côté à glissement latéral du lit d'enfant reste enclenché ou verrouillé lorsqu'une force de 200 N est appliquée, dans n'importe quelle direction, en n'importe quel point du côté ou toute partie du mécanisme.

Mécanisme d'enclenchement ou de verrouillage — côté à glissement latéral

Latching or locking mechanism — folding cribs

**30.** Every crib that folds must have a latching or locking mechanism that engages automatically, that requires two separate, deliberate and simultaneous actions on the part of the user to unlatch or unlock it, and that prevents the crib from folding or collapsing when tested in accordance with Schedule 7.

**30.** Le lit d'enfant pliant est muni d'un mécanisme d'enclenchement ou de verrouillage automatique qui, lors de sa mise à l'essai conformément à l'annexe 7, empêche le lit de se plier ou de s'affaisser et qui nécessite l'exécution simultanée, par l'utilisateur, de deux opérations distinctes délibérées pour se déclencher ou se déverrouiller.

Mécanisme d'enclenchement ou de verrouillage — lit d'enfant pliant

Posts

**31.** (1) Subject to subsection (2), a crib must not have any post that extends more than 3 mm above the lowest point, within a radius of 76 mm from the centre line of the post, on the upper surface of the higher adjoining side of the crib.

**31.** (1) Sous réserve du paragraphe (2), aucun poteau du lit d'enfant ne doit dépasser de plus de 3 mm le point le plus bas du dessus du plus élevé des côtés contigus, dans un rayon de 76 mm de l'axe du poteau.

Poteau

Exception

(2) A post of a crib may extend more than 406 mm above the highest point on the upper surface of the higher adjoining side if the crib meets the requirements set out in section 1508.11 of part 1508, chapter II, title 16 of the *Code of Federal Regulations* of the United States, as it read on January 1, 2004.

(2) Tout poteau du lit d'enfant peut dépasser de plus de 406 mm le point le plus haut du dessus du plus élevé des côtés contigus du lit si celui-ci est conforme à l'article 1508.11 de la partie 1508 du chapitre II du titre 16 du *Code of Federal Regulations* des États-Unis, dans sa version du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Exception

Extensions

(3) A post of a crib whose height may be extended by the attachment of a removable extension must meet the requirements of subsection (2) if any one or more of the segments of that extension are attached to the crib.

(3) Tout poteau du lit d'enfant rallongé au moyen d'une rallonge amovible doit être conforme au paragraphe (2).

Rallonge

Toeholds

**32.** (1) A crib must be constructed so that the upper surface of any bar, rail, rod, projection or ledge that is capable of being used as a toehold by the occupant of the crib is not located at any point from

**32.** (1) Le lit d'enfant, lorsque chaque côté mobile se trouve dans la position de réglage prévue au paragraphe 26(2), n'a, en aucun point situé à une hauteur de 150 mm à 510 mm au-dessus de la face supérieure

Point d'appui

150 mm to 510 mm above the upper surface of the mattress support, when the mattress support is in its lowest position and each movable side is in an adjustment position described in subsection 26(2).

Presumption

(2) For the purpose of subsection (1), a bar, rail, rod, projection or ledge is capable of being used as a toehold if it has a depth of 10 mm or more.

du support du matelas, ce dernier étant dans sa position la plus basse, de barre, traverse, tige, pièce saillante ou rebord que l'occupant du lit peut utiliser comme point d'appui pour le pied.

Présomption

(2) Pour l'application du paragraphe (1), les barres, traverses, tiges, pièces saillantes ou rebords ayant 10 mm ou plus de profondeur peuvent servir de points d'appui pour le pied de l'occupant du lit d'enfant.

Mattress support

**33.** When tested in accordance with Schedule 8, the mattress support of a crib must not dislodge, its mechanisms must not disengage or deform permanently and its fasteners must not loosen.

**33.** Le support du matelas du lit d'enfant, lors de sa mise à l'essai conformément à l'annexe 8, ne doit pas se déloger, ni ses mécanismes se déformer de façon permanente ou se défaire ni ses attaches se desserrer.

Support du matelas

Structural integrity

**34.** When tested in accordance with Schedule 7, a crib must not exhibit any damage, its latching or locking mechanisms must not disengage or deform permanently and its mattress support fasteners must not loosen.

**34.** Le lit d'enfant, lors de sa mise à l'essai conformément à l'annexe 7, ne doit pas être endommagé, ni ses mécanismes d'enclenchement ou de verrouillage se déformer de façon permanente ou se défaire ni les attaches du support du matelas se desserrer.

Solidité structurale

CRADLES

BERCEAUX

Height of sides — general

**35.** (1) The lower surface of each side of a cradle must not be higher than the upper surface of the mattress support.

**35.** (1) Le dessous de chacun des côtés du berceau ne doit pas être plus haut que la face supérieure du support du matelas.

Hauteur des côtés — général

Height of sides — mattress support in any position

(2) The upper surface of the mattress support of a cradle, when the mattress support is in any position, must be

(2) La face supérieure du support du matelas du berceau, quelle que soit la position du support, satisfait aux exigences suivantes :

Hauteur des côtés — position quelconque du support

(a) at least 230 mm lower than the upper surface of the lowest stationary side; and

a) elle se trouve au moins 230 mm plus bas que le dessus du côté fixe le plus bas;

(b) if the cradle has a movable side and when that side is in any adjustment position, at least 230 mm lower than the upper surface of either

b) elle se trouve, quelle que soit la position de réglage du côté mobile, au moins 230 mm plus bas que l'un des dessus suivants :

(i) the movable side, or

(ii) the stationary part of the movable side, if only part of the side is movable.

(i) celui du côté mobile,  
(ii) celui de la partie fixe de ce côté, dans le cas où seulement une de ses parties est mobile.

Height of move-upward sides

**36.** The lower surface of the movable part of each move-upward side of a cradle must, in every adjustment position in which that surface is moved upward, be at least 360 mm higher than the upper surface of the stationary part of the side.

**36.** À chaque position de réglage dans laquelle est placé le côté relevable du berceau, le dessous de la partie mobile de tout ce côté se trouve au moins 360 mm plus haut que le dessus de la partie fixe de ce côté.

Hauteur du côté relevable

Latching or locking mechanism — movable sides

**37.** (1) Every movable side of a cradle must be held in each of its adjustment positions by means of a mechanism that both

**37.** (1) Tout côté mobile du berceau se fixe dans la position de réglage au moyen d'un mécanisme qui satisfait aux exigences suivantes :

Mécanisme d'enclenchement ou de verrouillage — côté mobile

- (a) latches or locks automatically; and
- (b) requires two separate, deliberate and simultaneous actions on the part of the user to unlatch or unlock it.

- a) il s'enclenche ou se verrouille automatiquement;
- b) il nécessite l'exécution simultanée, par l'utilisateur, de deux opérations distinctes délibérées pour se déclencher ou se déverrouiller.

Latching or locking mechanism — move-upward sides in highest position

(2) In addition to the requirement of paragraph (1)(b), every move-upward side of a cradle must, in its highest adjustment position, have a mechanism that requires a push or pull force of at least 35 N or a torque of at least 8 N•m to unlatch or unlock it.

(2) Outre l'exigence prévue à l'alinéa (1)b), tout côté relevable du berceau est muni d'un mécanisme dont le déclenchement ou le déverrouillage nécessite, lorsque le côté relevable se trouve dans sa position de réglage la plus haute, l'application soit d'une force de poussée ou de traction d'au moins 35 N, soit d'un couple d'au moins 8 N•m.

Mécanisme d'enclenchement ou de verrouillage — côté relevable dans sa position la plus haute

Latching or locking mechanism — move-upward sides

(3) Every move-upward side of a cradle must, in every adjustment position in which the lower surface of the movable part of the side is at least 360 mm above the upper surface of the stationary part of the side, remain in that adjustment position when a pull force of 200 N is applied to the side along its plane, at any point along the length of the bottom rail of the side, in a direction perpendicular to the side.

(3) La partie mobile de tout côté relevable du berceau, lorsqu'elle est placée dans une position de réglage suivant laquelle le dessous de cette partie se trouve à au moins 360 mm au-dessus du dessus de la partie fixe de ce côté, demeure dans sa position de réglage lorsqu'une force de traction de 200 N est appliquée dans le plan du côté, en n'importe quel point situé sur la traverse inférieure de ce côté et perpendiculairement à celui-ci.

Mécanisme d'enclenchement ou de verrouillage — côté relevable

Latching or locking mechanism — rotating sides

(4) The latching or locking mechanism of every rotating side of a cradle must remain latched or locked when a force of 200 N is applied toward the exterior of the cradle at any point either

- (a) on that side or on any part of the mechanism, if the whole side rotates; or
- (b) on the rotating part of that side or on any part of the mechanism, if only part of the side rotates.

(4) Le mécanisme d'enclenchement ou de verrouillage de tout côté pivotant du berceau reste enclenché ou verrouillé lorsqu'une force de 200 N est appliquée vers l'extérieur en n'importe quel point de l'un des composants suivants :

- a) le côté ou toute partie du mécanisme, si tout le côté pivote;
- b) la partie pivotante du côté ou toute partie du mécanisme, si une partie seulement du côté pivote.

Mécanisme d'enclenchement ou de verrouillage — côté pivotant

Latching or locking mechanism — move-sideways sides

(5) The latching or locking mechanism of every move-sideways side of a cradle must remain latched or locked when a force of 200 N is applied in any direction to any point on that side or on any part of the mechanism.

(5) Le mécanisme d'enclenchement ou de verrouillage de tout côté à glissement latéral du berceau reste enclenché ou verrouillé lorsqu'une force de 200 N est appliquée, dans n'importe quelle direction, en n'importe quel point du côté ou de toute partie du mécanisme.

Mécanisme d'enclenchement ou de verrouillage — côté à glissement latéral

Latching or locking mechanism — folding cradles

**38.** Every cradle that folds must have a latching or locking mechanism that engages automatically, that requires two separate, deliberate and simultaneous actions on the part of the user to unlatch or unlock it, and that prevents the cradle from folding or collapsing when tested in accordance with Schedule 7.

**38.** Le berceau pliant est muni d'un mécanisme d'enclenchement ou de verrouillage automatique qui, lors de sa mise à l'essai conformément à l'annexe 7, empêche le berceau de se plier ou de s'affaisser et qui nécessite l'exécution simultanée, par l'utilisateur, de deux opérations distinctes délibérées pour se déclencher ou se déverrouiller.

Mécanisme d'enclenchement ou de verrouillage — berceau pliant

Mattress support

**39.** When tested in accordance with Schedule 8, the mattress support of a cradle must not dislodge, its mechanisms must not disengage or deform permanently and its fasteners must not loosen.

**39.** Le support du matelas du berceau, lors de sa mise à l'essai conformément à l'annexe 8, ne doit pas se déloger, ni ses mécanismes se déformer de façon permanente ou se défaire ni ses attaches se desserrer.

Support du matelas

Structural integrity

**40.** When tested in accordance with Schedule 7, a cradle must not exhibit any damage, its latching or locking mechanisms must not disengage or deform permanently and its mattress support fasteners must not loosen.

**40.** Le berceau, lors de sa mise à l'essai conformément à l'annexe 7, ne doit pas être endommagé, ni ses mécanismes d'enclenchement ou de verrouillage se déformer de façon permanente ou se défaire ni les attaches du support du matelas se desserrer.

Solidité structurale

BASSINETS

MOÏSES

Height of sides  
— general

**41.** (1) The lower surface of each side of a bassinets must not be higher than the upper surface of the mattress support.

**41.** (1) Le dessous de chacun des côtés du moïse ne doit pas être plus haut que la face supérieure du support du matelas.

Hauteur des  
côtés — général

Height of sides

(2) The upper surface of the mattress support of a bassinets, when the mattress support is in any position, must be at least 230 mm lower than the upper surface of the lowest stationary side.

(2) La face supérieure du support du matelas du moïse, quelle que soit la position du support, se trouve au moins 230 mm plus bas que le dessus du côté fixe le plus bas.

Hauteur des  
côtés — position  
quelconque du  
support

Structural  
solidity

**42.** Every part of the mattress support of a bassinets must be capable of supporting a load of 24 kg uniformly distributed over an area of  $2.3 \times 10^4$  mm<sup>2</sup> for a period of one minute without any damage to any component of the bassinets.

**42.** Toute partie du support du matelas du moïse doit pouvoir soutenir un poids de 24 kg, distribué uniformément sur une surface de  $2,3 \times 10^4$  mm<sup>2</sup>, pendant une période d'une minute pendant laquelle aucun composant du moïse ne doit être endommagé.

Solidité  
structurale

DOCUMENTS

DOCUMENTS

Period of  
retention

**43.** (1) The person responsible must keep documents that show that a crib, cradle or bassinets meets the requirements of these Regulations, for a period of at least three years after the date of its manufacture in Canada or the date of its importation.

**43.** (1) Le responsable tient, pendant une période minimale de trois ans suivant la date de fabrication au Canada ou d'importation des lits d'enfants, des berceaux et des moïses, des documents démontrant qu'ils sont conformes au présent règlement.

Temps de  
conservation

Inspection

(2) The person responsible must provide an inspector with any documents that the inspector requests in writing, within 15 days after receipt of the request.

(2) Le responsable fournit les documents à l'inspecteur qui en fait la demande écrite, dans les quinze jours suivant la réception de la demande.

Inspection

REPEAL

ABROGATION

**44.** [Repeal]

**44.** [Abrogation]

COMING INTO FORCE

ENTRÉE EN VIGUEUR

Registration

**45.** These Regulations come into force on the day on which they are registered.

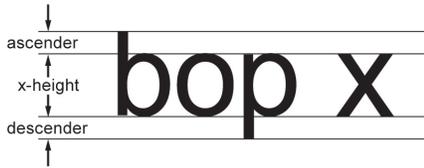
**45.** Le présent règlement entre en vigueur à la date de son enregistrement.

Enregistrement

SCHEDULE 1  
(Paragraph 6(1)(b))

STANDARD SANS-SERIF TYPE

FIGURE 1

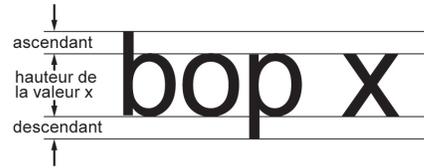


Note:  
- Not to scale

ANNEXE 1  
(alinéa 6(1)(b))

LETTRES LINÉALES STANDARD

FIGURE 1



Remarque :  
- Pas à l'échelle

SCHEDULE 2  
(Section 16)

TEST FOR STRENGTH AND SOLIDITY OF SLATS

1. The method to be used for testing the strength and solidity of crib, cradle and bassinet slats is as follows:

- (a) assemble the crib, cradle or bassinet according to the manufacturer's instructions, omitting accessories that could interfere with the conduct of the test;
- (b) secure the crib, cradle or bassinet to a horizontal surface in the manufacturer's recommended use position in a manner that will not interfere with the conduct of the test;
- (c) apply a torque of 8 N•m to one of the slats at its midpoint and maintain the torque for 10 seconds;
- (d) record any turning, dislodging or deformation of the slat and any damage to the slat;
- (e) repeat the procedures set out in paragraphs (c) and (d) for every other slat;
- (f) apply a vertical upward force of 500 N at the midpoint of the top rail on one of the sides to which slats are attached and maintain the force for 30 seconds;
- (g) record any dislodging of any of the slats from the top or bottom rail and any damage to the slats; and
- (h) repeat the procedures set out in paragraphs (f) and (g) for every other side to which slats are attached.

ANNEXE 2  
(article 16)

ESSAI DE RÉSISTANCE ET DE SOLIDITÉ DES BARREAUX

1. La méthode servant à vérifier la résistance et la solidité des barreaux du lit d'enfant, du berceau ou du moïse comprend les opérations suivantes :

- a) monter le lit, le berceau ou le moïse selon les instructions du fabricant, en mettant de côté les accessoires qui pourraient gêner le déroulement de l'essai;
- b) immobiliser le lit, le berceau ou le moïse sur une surface horizontale dans la position d'utilisation recommandée par le fabricant et de manière à ne pas gêner le déroulement de l'essai;
- c) appliquer un couple de 8 N•m au milieu de la longueur d'un barreau et le maintenir pendant 10 secondes;
- d) noter si le barreau a pivoté, s'est délogé, s'est déformé ou a été endommagé;
- e) répéter les opérations mentionnées aux alinéas c) et d) pour chacun des autres barreaux;
- f) appliquer vers le haut une force verticale de 500 N au milieu de la traverse supérieure de l'un des côtés munis de barreaux et maintenir cette force pendant 30 secondes;
- g) noter si des barreaux ont été endommagés ou se sont délogés de la traverse supérieure ou de la traverse inférieure;
- h) répéter les opérations mentionnées aux alinéas f) et g) pour chacun des autres côtés munis de barreaux.

SCHEDULE 3  
(Section 17)

TEST FOR OPENINGS

CRIBS

1. The method to be used for testing completely bounded openings that are located above the mattress support of a crib when the mattress support is in its lowest position is as follows:

- (a) assemble the crib according to the manufacturer's instructions, omitting accessories that could interfere with the conduct of the test;
- (b) if the mattress support is adjustable, adjust it to its lowest position;
- (c) place a metallic loading wedge of the dimensions illustrated in Figure 1 in the opening between two adjacent slats, midway along the greatest dimension of the opening;
- (d) apply a pull force of 90 N to the eyebolt of the loading wedge in a direction perpendicular to a plane passing through the points of contact of the wedge with the two slats, and maintain the force for 10 seconds;
- (e) while applying the pull force of 90 N in accordance with paragraph (d), attempt to pass, without forcing, a solid rectangular block with dimensions of 60 mm × 100 mm × 100 mm through the opening, anywhere above or below the loading wedge;
- (f) repeat the procedure set out in paragraph (e) with the block in all other possible orientations;
- (g) repeat the procedures set out in paragraphs (c) to (f) for all other openings between adjacent slats; and
- (h) attempt to pass, without forcing, a solid rectangular block with dimensions of 60 mm × 100 mm × 100 mm through every opening in every part of the crib that is located above the mattress support.

CRADLES AND BASSINETS

2. The method to be used for testing completely bounded openings that are located above the mattress support of a cradle or bassinet is as follows:

- (a) assemble the cradle or bassinet according to the manufacturer's instructions, omitting accessories that could interfere with the conduct of the test;
- (b) attempt to pass, without forcing, a solid rectangular block with dimensions of 60 mm × 100 mm × 100 mm through the opening between any adjacent slats;
- (c) repeat the procedure set out in paragraph (b) with the block in all other possible orientations;
- (d) repeat the procedures set out in paragraphs (b) and (c) for all other openings between adjacent slats; and
- (e) attempt to pass, without forcing, a solid rectangular block with dimensions of 60 mm × 100 mm × 100 mm through every opening in every part of the cradle or bassinet that is located above the mattress support.

ANNEXE 3  
(article 17)

ESSAI DE VÉRIFICATION DES ESPACES

LITS D'ENFANT

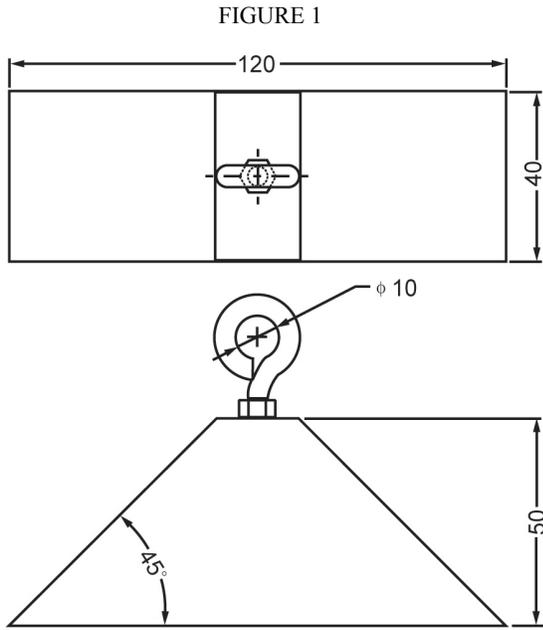
1. La méthode servant à vérifier les espaces entièrement délimités du lit d'enfant situés au-dessus du support du matelas, dans sa position la plus basse, comprend les opérations suivantes :

- a) monter le lit selon les instructions du fabricant, en mettant de côté les accessoires qui pourraient gêner le déroulement de l'essai;
- b) si la hauteur du support du matelas est réglable, placer celui-ci dans sa position la plus basse;
- c) placer un prisme en métal ayant les dimensions indiquées à la figure 1 dans l'espace compris entre deux barreaux adjacents, au milieu de la plus grande dimension de cet espace;
- d) appliquer une force de traction de 90 N à l'anneau du prisme perpendiculairement au plan formé par les points de contact du prisme avec les deux barreaux et maintenir cette force pendant dix secondes;
- e) pendant l'application de la force de traction de 90 N conformément à l'alinéa d), essayer de faire passer, sans forcer, un gabarit rectangulaire solide de 60 mm sur 100 mm sur 100 mm dans cet espace, au-dessus ou au-dessous du prisme;
- f) répéter l'opération mentionnée à l'alinéa e) pour chacune des autres orientations possibles du gabarit;
- g) répéter les opérations mentionnées aux alinéas c) à f) pour chacun des autres espaces compris entre deux barreaux adjacents;
- h) essayer de faire passer, sans forcer, un gabarit rectangulaire solide de 60 mm sur 100 mm sur 100 mm dans chacun des espaces de toute partie du lit situé au-dessus du support du matelas.

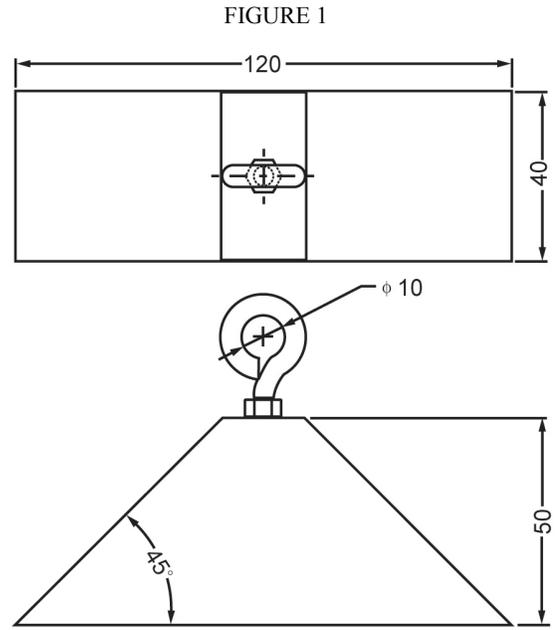
BERCEAUX ET MOÏSES

2. La méthode servant à vérifier les espaces entièrement délimités du berceau ou du moïse situés au-dessus du support du matelas comprend les opérations suivantes :

- a) monter le berceau ou le moïse selon les instructions du fabricant, en mettant de côté les accessoires qui pourraient gêner le déroulement de l'essai;
- b) essayer de faire passer, sans forcer, un gabarit rectangulaire solide de 60 mm sur 100 mm sur 100 mm dans l'espace compris entre deux barreaux adjacents;
- c) répéter l'opération mentionnée à l'alinéa b) pour chacune des autres orientations possibles du gabarit;
- d) répéter les opérations mentionnées aux alinéas b) et c) pour chacun des autres espaces compris entre deux barreaux adjacents;
- e) essayer de faire passer, sans forcer, un gabarit rectangulaire solide de 60 mm sur 100 mm sur 100 mm dans chacun des espaces de toute partie du berceau ou du moïse situé au-dessus du support du matelas.



- Notes:
- Not to scale
  - All dimensions in mm



- Remarques :
- Pas à l'échelle
  - Dimensions en mm

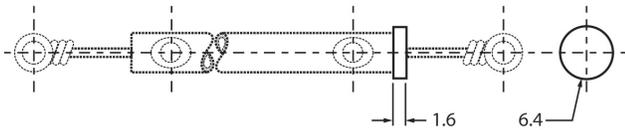
SCHEDULE 4  
(Subsection 19(1))

TEST FOR DETERMINATION OF MESH OPENING SIZES

1. The method to be used for testing the size of mesh openings on a crib, cradle or bassinet is as follows:

- (a) cut a sample of mesh with dimensions of 305 mm × 305 mm;
- (b) apply a uniformly distributed test load of 0.15 N/mm to two opposite edges of the sample so as to induce a state of uniaxial tension in the sample;
- (c) attempt to insert the tip of the probe illustrated in Figure 1 through openings in the mesh, without cutting the fibres of the mesh, using a force of not more than 22 N at 10 randomly selected areas in the sample; and
- (d) repeat the procedures set out in paragraphs (b) and (c) on the other two opposite edges of the sample.

FIGURE 1



Notes:

- Not to scale
- All dimensions in mm
- The thickness and diameter of the probe tip (disk) are the only two dimensions governed by the regulation. Other components are for illustration only.
- A handle may be used to assist with the positioning of the probe tip provided it does not interfere with the mesh being tested.
- A loop attached to the probe tip may be used to transmit the 22 N load provided it does not interfere with the mesh being tested. (For example, a loop of string can be sufficiently flexible to pass through the mesh without interference.)

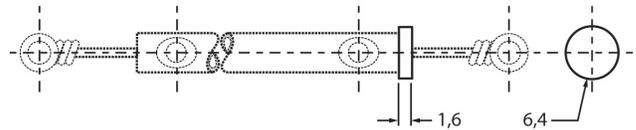
ANNEXE 4  
(paragraphe 19(1))

ESSAI DE VÉRIFICATION DE LA TAILLE DES MAILLES DU FILET

1. La méthode servant à vérifier la taille des mailles du filet du lit d'enfant, du berceau ou du moïse comprend les opérations suivantes :

- a) découper un échantillon de filet de 305 mm sur 305 mm;
- b) répartir uniformément un poids d'essai de 0,15 N/mm sur deux côtés opposés de l'échantillon en donnant à ce dernier une tension uniaxiale;
- c) essayer ensuite d'insérer la sonde illustrée à la figure 1 dans les mailles de l'échantillon sans en couper les fibres et en appliquant une force qui ne dépasse pas 22 N, à dix endroits choisis au hasard sur l'échantillon;
- d) répéter les opérations mentionnées aux alinéas b) et c) sur les deux autres côtés opposés de l'échantillon.

FIGURE 1



Remarques :

- Pas à l'échelle
- Dimensions en mm
- L'épaisseur et le diamètre de la pointe de la sonde (disque) sont les seules dimensions régies par le présent règlement. Les autres composantes ne figurent qu'à titre d'illustration.
- L'ajout d'une poignée permettant de faciliter le positionnement de la pointe de la sonde est permis pourvu que cela ne gêne pas le déroulement de l'essai.
- Une boucle attachée à la pointe de la sonde peut être utilisée pour transmettre la force de 22 N pourvu que la mise à l'essai du filet ne soit pas compromise. (Par exemple, la boucle d'une ficelle pourrait, de par sa souplesse, traverser le filet sans le toucher.)

SCHEDULE 5  
(Subsection 19(2))

TEST FOR STRENGTH OF MESH AND INTEGRITY OF  
ATTACHMENT

1. The method to be used for testing the strength of mesh and the integrity of attachment of mesh to a crib, cradle or bassinet is as follows:

- (a) assemble the crib, cradle or bassinet according to the manufacturer's instructions, omitting accessories that could interfere with the conduct of the test;
- (b) secure the crib, cradle or bassinet to a horizontal surface on its side, in a manner that will not interfere with the conduct of the test, so that a side with a panel of mesh is positioned above its opposite side;
- (c) use any blocking or support necessary to maintain the position described in paragraph (b) if the blocking does not act directly on the frame of the side being tested;
- (d) apply a metal loading block, having a mass of 9.18 kg and a base with dimensions of 150 mm × 75 mm, at the geometric centre of the panel of mesh or, if exterior framing interferes with the test, as close as possible to the geometric centre, with the 150 mm sides running transversely to the outermost edge of the side being tested, in the following manner:
  - (i) gradually apply the loading block over a period of 5 seconds,
  - (ii) allow the loading block to act for 10 seconds,
  - (iii) gradually remove the loading block over a period of 5 seconds, and
  - (iv) allow a 10-second recovery time;
- (e) repeat the procedures set out in paragraph (d) 10 times;
- (f) repeat the procedures set out in paragraphs (d) and (e) on the following areas of the mesh:
  - (i) on the top portion of the panel of mesh, with the closer 75-mm edge of the loading block applied at a distance ranging from 25 mm to 50 mm from the centre of the top portion of the mesh at the transverse centre line of the panel, and
  - (ii) on the bottom portion of the panel of mesh, with the closer 75-mm edge of the loading block applied at a distance ranging from 25 mm to 50 mm from the centre of the bottom portion of the mesh at the transverse centre line of the panel; and
- (g) repeat the procedures set out in paragraphs (b) to (f) on every other panel of mesh on the crib, cradle or bassinet, if applicable.

ANNEXE 5  
(paragraphe 19(2))

ESSAI DE RÉSISTANCE DES MAILLES ET DE SOLIDITÉ DES  
ATTACHES

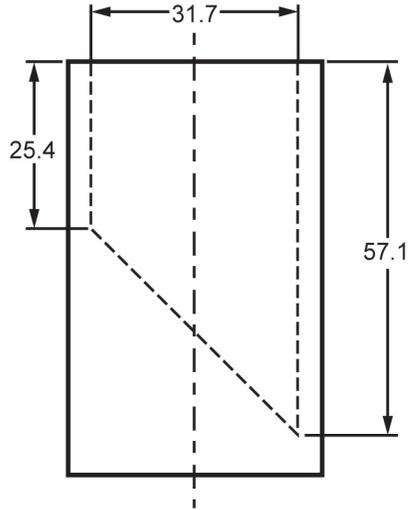
1. La méthode servant à vérifier la résistance des mailles et la solidité des attaches du filet du lit d'enfant, du berceau ou du moïse comprend les opérations suivantes :

- a) monter le lit d'enfant, le berceau ou le moïse selon les instructions du fabricant, en mettant de côté les accessoires qui pourraient gêner le déroulement de l'essai;
- b) immobiliser le lit d'enfant, le berceau ou le moïse sur une surface horizontale de manière que le côté muni d'un filet soit placé à l'horizontale au-dessus de son côté opposé et de manière à ne pas gêner le déroulement de l'essai;
- c) utiliser, au besoin, un bloc ou un support pour maintenir le lit d'enfant, le berceau ou le moïse dans la position indiquée à l'alinéa b), pourvu que le bloc n'agisse pas directement sur le cadre du côté soumis à l'essai;
- d) déposer un bloc de chargement métallique ayant une masse de 9,18 kg et dont la base mesure 150 mm sur 75 mm au centre géométrique du filet ou, lorsque la structure externe gêne le déroulement de l'essai, le plus près possible de ce centre, en orientant les côtés de 150 mm transversalement par rapport au bord le plus éloigné du côté soumis à l'essai, de la façon suivante:
  - (i) déposer le bloc de chargement graduellement sur une période de cinq secondes,
  - (ii) laisser le bloc de chargement en place pendant dix secondes,
  - (iii) enlever le bloc de chargement graduellement sur une période de cinq secondes,
  - (iv) laisser s'écouler dix secondes;
- e) répéter les opérations mentionnées à l'alinéa d) dix fois;
- f) effectuer les opérations mentionnées aux alinéas d) et e) sur les surfaces du filet suivantes:
  - (i) près de la partie supérieure du filet, le côté de 75 mm du bloc de chargement devant être déposé à une distance variant de 25 mm à 50 mm du centre de cette partie, à la ligne centrale transversale du filet,
  - (ii) près de la partie inférieure du filet, le côté de 75 mm du bloc de chargement devant être déposé à une distance variant de 25 mm à 50 mm du centre de cette partie, à la ligne centrale transversale du filet;
- g) répéter les opérations mentionnées aux alinéas b) à f) sur chaque filet du lit d'enfant, du berceau ou du moïse, s'il y a lieu.

SCHEDULE 6  
(Section 23)

SMALL PARTS CYLINDER

FIGURE 1

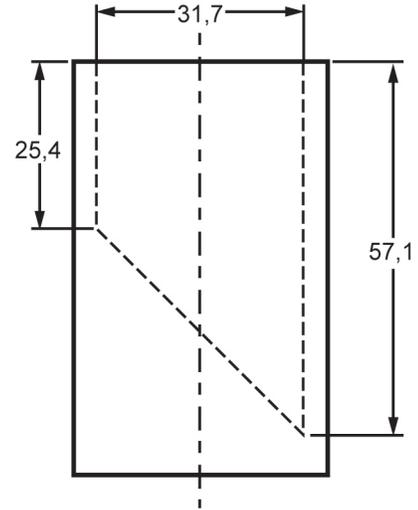


- Notes:
- Not to scale
  - All dimensions in mm

ANNEXE 6  
(article 23)

CYLINDRE POUR PETITES PIÈCES

FIGURE 1



- Remarques :
- Pas à l'échelle
  - Dimensions en mm

SCHEDULE 7  
(Sections 30, 34, 38 and 40)

TEST FOR STRUCTURAL INTEGRITY

CRIBS

1. The method to be used for testing the structural integrity of a crib under dynamic conditions is as follows:

- (a) assemble the crib according to the manufacturer's instructions, omitting accessories that could interfere with the conduct of the test;
- (b) secure the crib to a horizontal surface in the manufacturer's recommended use position in a manner that will not interfere with the conduct of the test;
- (c) place on the mattress support a 100-mm thick sheet of polyurethane foam that has a density of 30 kg/m<sup>3</sup>, a 25% indentation force deflection of 144 N and a length and width that meet the requirements of paragraph 20(b) of these Regulations;
- (d) using a 20-kg test load of the dimensions illustrated in Figure 1, allow the test load to fall freely, from a height of 150 mm above the initial position of the upper surface of the sheet of polyurethane foam, 150 times at a rate of one impact per second at the geometric centre of the surface of the sheet, in such a manner that the upper surface of the test load remains parallel to the horizontal surface referred to in paragraph (b);
- (e) record any damage to the crib, any disengagement or permanent deformation of its latching or locking mechanisms and any loosening of its mattress support fasteners;
- (f) without readjusting the mattress support, repeat the procedures set out in paragraphs (d) and (e), except that, at each of the mattress support mechanisms, allow the test load to fall at a point that, when measured from the geometric centre of the test load, is 150 mm from the innermost surfaces of the sides nearest the mattress support being tested, measured at the level of the upper surface of the sheet of polyurethane foam; and
- (g) repeat the procedures set out in paragraphs (d) and (e), except that, at the midpoint along the edge of the mattress support beside each movable side, allow the test load to fall at a point that, when measured from the geometric centre of the test load, is 150 mm from that side measured at the level of the upper surface of the sheet of polyurethane foam.

2. The method to be used for testing the structural integrity of a crib under horizontal force conditions is as follows:

- (a) assemble the crib according to the manufacturer's instructions, omitting accessories that could interfere with the conduct of the test;
- (b) secure the crib to a horizontal surface in the manufacturer's recommended use position in a manner that will not interfere with the conduct of the test;
- (c) with any movable sides of the crib in the adjustment position designed to provide accommodation for an unattended child and using a point that is midway along the length of one of the sides,

ANNEXE 7  
(articles 30, 34, 38 et 40)

ESSAI DE SOLIDITÉ STRUCTURALE

LITS D'ENFANT

1. La méthode servant à vérifier la solidité structurale du lit d'enfant dans des conditions dynamiques comprend les opérations suivantes :

- a) monter le lit selon les instructions du fabricant, en mettant de côté les accessoires qui pourraient gêner le déroulement de l'essai;
- b) immobiliser le lit sur une surface horizontale dans la position d'utilisation recommandée par le fabricant et de manière à ne pas gêner le déroulement de l'essai;
- c) placer sur le support du matelas un morceau de mousse de polyuréthane ayant une densité de 30 kg/m<sup>3</sup>, une indentation de 25 % sous l'effet d'une force de 144 N, une épaisseur de 100 mm ainsi qu'une superficie conforme aux exigences de l'alinéa 20b) du présent règlement;
- d) utiliser un poids d'essai de 20 kg ayant les dimensions indiquées à la figure 1 et le laisser tomber librement 150 fois d'une hauteur de 150 mm, mesurée à partir de la surface supérieure du morceau de mousse dans sa position initiale, au centre géométrique de la surface du morceau, au rythme d'un impact par seconde, de façon que le dessus du poids demeure parallèle à la surface horizontale visée à l'alinéa b);
- e) noter si le lit a été endommagé, si les mécanismes d'enclenchement ou de verrouillage se sont soit déformés de façon permanente, soit défaits ou si les attaches du support du matelas se sont desserrées;
- f) sans rajuster le support du matelas, répéter les opérations visées aux alinéas d) et e), mais cette fois en laissant tomber, près de chaque mécanisme du support, le poids à un point qui, lorsqu'il est mesuré à partir du centre géométrique du poids, se situe à une distance de 150 mm des surfaces le plus à l'intérieur des côtés du lit les plus proches du support mis à l'essai, mesurée au niveau de la surface supérieure du morceau de mousse;
- g) répéter les opérations mentionnées aux alinéas d) et e), mais cette fois en laissant tomber le poids, au milieu du bord du support du matelas longeant chaque côté mobile, à un point qui, lorsqu'il est mesuré à partir du centre géométrique du poids, se situe à une distance de 150 mm de ce côté, mesurée au niveau de la surface supérieure du morceau de mousse.

2. La méthode servant à vérifier la solidité structurale du lit d'enfant sous l'effet d'une force horizontale comprend les opérations suivantes :

- a) monter le lit selon les instructions du fabricant, en mettant de côté les accessoires qui pourraient gêner le déroulement de l'essai;
- b) immobiliser le lit sur une surface horizontale dans la position d'utilisation recommandée par le fabricant et de manière à ne pas gêner le déroulement de l'essai;
- c) placer tout côté mobile du lit dans la position de réglage prévue pour laisser un enfant sans surveillance et appliquer perpendiculairement à l'horizontale de l'un des côtés du lit en un point situé au

but not more than 50 mm from the upper edge of the side, as the point of contact, apply a horizontal force of 120 N perpendicularly to the side in a back-and-forth motion at a frequency of 150 cycles per minute for a total of 9 000 cycles;

(d) record any damage to the crib, any disengagement or permanent deformation of its latching or locking mechanisms and any loosening of its mattress support fasteners; and

(e) repeat the procedures set out in paragraphs (c) and (d) for every other side of the crib.

3. The method to be used for testing the structural integrity of a crib under vertical force conditions is as follows:

(a) assemble the crib according to the manufacturer's instructions, omitting accessories that could interfere with the conduct of the test;

(b) secure the crib to a horizontal surface in the manufacturer's recommended use position in a manner that will not interfere with the conduct of the test;

(c) with any movable sides of the crib in the adjustment position designed to provide accommodation for an unattended child and using the midpoint of the top of one of the sides as the point of contact, apply a vertical force of 120 N in an up-and-down motion at a frequency of 150 cycles per minute for a total of 9 000 cycles;

(d) record any damage to the crib, any disengagement or permanent deformation of its latching or locking mechanisms and any loosening of its mattress support fasteners; and

(e) repeat the procedures set out in paragraphs (c) and (d) for every other side of the crib.

#### CRADLES

4. The method to be used for testing the structural integrity of a cradle under dynamic conditions is as follows:

(a) assemble the cradle according to the manufacturer's instructions, omitting accessories that could interfere with the conduct of the test;

(b) secure the cradle to a horizontal surface in the manufacturer's recommended use position in a manner that will prevent it from rocking or swinging;

(c) place on the mattress support a 80-mm thick sheet of polyurethane foam that has a density of 30 kg/m<sup>3</sup>, a 25% indentation force deflection of 144 N and a length and width that meet the requirements of paragraph 20(b) of these Regulations;

(d) using a 13.7-kg test load that has a square contact area of 929 cm<sup>2</sup>, allow the test load to fall freely, from a height of 150 mm above the initial position of the upper surface of the sheet of polyurethane foam, 500 times at a rate of one impact per second at the geometric centre of the surface of the sheet; and

(e) record any damage to the cradle, any disengagement or permanent deformation of its latching or locking mechanisms and any loosening of its mattress support fasteners.

milieu de celle-ci, à une distance maximale de 50 mm du dessus de ce côté, une force horizontale de 120 N dans un mouvement de va-et-vient, à une fréquence de 150 cycles à la minute, pendant 9 000 cycles;

d) noter si le lit a été endommagé, si les mécanismes d'enclenchement ou de verrouillage se sont soit déformés de façon permanente, soit défaits ou si les attaches du support du matelas se sont desserrées;

e) répéter les opérations mentionnées aux alinéas c) et d) pour chacun des autres côtés du lit.

3. La méthode servant à vérifier la solidité structurale du lit d'enfant sous l'effet d'une force verticale comprend les opérations suivantes :

a) monter le lit selon les instructions du fabricant, en mettant de côté les accessoires qui pourraient gêner le déroulement de l'essai;

b) immobiliser le lit sur une surface horizontale dans la position d'utilisation recommandée par le fabricant et de manière à ne pas gêner le déroulement de l'essai;

c) placer tout côté mobile du lit dans la position de réglage prévue pour laisser un enfant sans surveillance et appliquer au milieu du dessus de l'un des côtés du lit une force verticale de 120 N dans un mouvement de va-et-vient, à une fréquence de 150 cycles à la minute, pendant 9 000 cycles;

d) noter si le lit a été endommagé, si les mécanismes d'enclenchement ou de verrouillage se sont soit déformés de façon permanente soit défaits ou si les attaches du support du matelas se sont desserrées;

e) répéter les opérations visées aux alinéas c) et d) pour chacun des autres côtés du lit.

#### BERCEAUX

4. La méthode servant à vérifier la solidité structurale du berceau dans des conditions dynamiques comprend les opérations suivantes :

a) monter le berceau selon les instructions du fabricant, en mettant de côté les accessoires qui pourraient gêner le déroulement de l'essai;

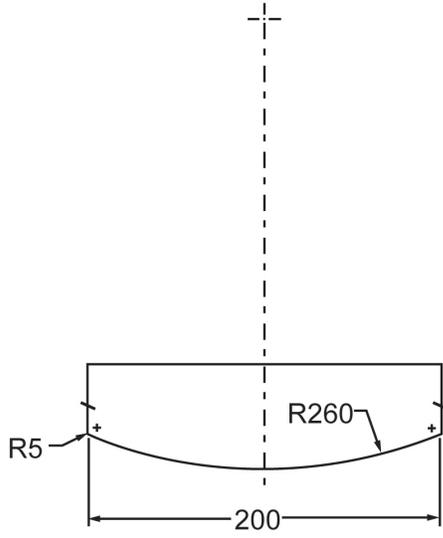
b) immobiliser le berceau sur une surface horizontale dans la position d'utilisation recommandée par le fabricant et de manière à empêcher toute oscillation;

c) placer sur le support du matelas un morceau de mousse de polyuréthane ayant une densité de 30 kg/m<sup>3</sup>, une indentation de 25 % sous l'effet d'une force de 144 N, une épaisseur de 80 mm ainsi qu'une superficie conforme aux exigences de l'alinéa 20b) du présent règlement;

d) utiliser un poids d'essai de 13,7 kg ayant une surface de contact carrée de 929 cm<sup>2</sup> et le laisser tomber librement 500 fois d'une hauteur de 150 mm, mesurée à partir de la face supérieure du morceau de mousse dans sa position initiale, au centre géométrique de la surface du morceau, au rythme d'un impact par seconde;

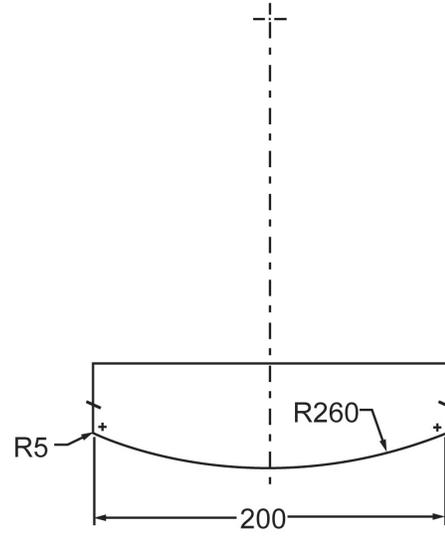
e) noter si le berceau a été endommagé, si les mécanismes d'enclenchement ou de verrouillage se sont soit déformés de façon permanente, soit défaits ou si les attaches du support du matelas se sont desserrées.

FIGURE 1



Notes:  
- Not to scale  
- All dimensions in mm

FIGURE 1



Remarques :  
- Pas à l'échelle  
- Dimensions en mm

SCHEDULE 8  
(Sections 33 and 39)

TEST OF MATTRESS SUPPORT

CRIBS

1. The method to be used for testing the mattress support of a crib is as follows:

- (a) assemble the crib according to the manufacturer's instructions, omitting accessories that could interfere with the conduct of the test;
- (b) secure the crib to a horizontal surface in the manufacturer's recommended use position in a manner that will not interfere with the conduct of the test;
- (c) apply and maintain for one minute an upward push force of 250 N as close as possible to and within a radius of 150 mm from the lower surface of one of the crib's mattress support mechanisms;
- (d) record any dislodging of the mattress support, any disengagement or permanent deformation of the mattress support mechanisms and any loosening of the fasteners;
- (e) readjust the mattress support to its original position, if necessary;
- (f) repeat the procedures set out in paragraphs (c) to (e) for every other mattress support mechanism;
- (g) apply simultaneously and maintain for one minute an upward push force of 250 N as close as possible to and within a radius of 150 mm from the lower surface of each of the mattress support mechanisms;
- (h) record any dislodging of the mattress support, any disengagement or permanent deformation of the mattress support mechanisms and any loosening of the fasteners;
- (i) readjust the mattress support to its original position, if necessary;
- (j) apply a force of 200 N in any direction to one of the mattress support mechanisms in a manner that could cause disengagement or permanent deformation of the mechanism or loosening of the mattress support fasteners;
- (k) record any dislodging of the mattress support, any disengagement or permanent deformation of the mattress support mechanisms and any loosening of the fasteners;
- (l) readjust the mattress support to its original position, if necessary; and
- (m) repeat the procedures set out in paragraphs (j) to (l) for every other mattress support mechanism.

CRADLES

2. The method to be used for testing the mattress support mechanism of a cradle is as follows:

- (a) assemble the cradle according to the manufacturer's instructions, omitting accessories that could interfere with the conduct of the test;

ANNEXE 8  
(articles 33 et 39)

ESSAI DU SUPPORT DU MATELAS

LITS D'ENFANT

1. La méthode servant à vérifier le support du matelas d'un lit d'enfant comprend les opérations suivantes :

- a) monter le lit selon les instructions du fabricant, en mettant de côté les accessoires qui pourraient gêner le déroulement de l'essai;
- b) immobiliser le lit sur une surface horizontale dans la position d'utilisation recommandée par le fabricant et de manière à ne pas gêner le déroulement de l'essai;
- c) appliquer à la face inférieure du support du matelas, le plus près possible de l'un de ses mécanismes et dans un rayon de 150 mm de celui-ci, une force de poussée vers le haut de 250 N et la maintenir pendant une minute;
- d) noter si le support du matelas s'est délogé, si ses mécanismes se sont soit déformés de façon permanente, soit défaits ou si ses attaches se sont desserrées;
- e) remettre le support du matelas dans sa position originale, au besoin;
- f) répéter les opérations mentionnées aux alinéas c) à e) pour chacun des autres mécanismes du support;
- g) appliquer de façon simultanée, à la face inférieure du support du matelas, le plus près possible de chacun des mécanismes et dans un rayon de 150 mm de ceux-ci, une force de poussée vers le haut de 250 N et la maintenir pendant une minute;
- h) noter si le support du matelas s'est délogé, si les mécanismes se sont soit déformés de façon permanente, soit défaits ou si les attaches se sont desserrées;
- i) remettre le support du matelas à sa position originale, au besoin;
- j) appliquer, dans n'importe quelle direction, une force de 200 N à l'un des mécanismes du support du matelas d'une manière qui pourrait soit déformer de façon permanente ou défaire le mécanisme, soit desserrer les attaches du support;
- k) noter si le support du matelas s'est délogé, si les mécanismes se sont soit déformés de façon permanente, soit défaits ou si les attaches se sont desserrées;
- l) remettre le support du matelas dans sa position originale, au besoin;
- m) répéter les opérations mentionnées aux alinéas j) à l) pour chacun des autres mécanismes du support du matelas.

BERCEAUX

2. La méthode servant à vérifier le support du matelas du berceau comprend les opérations suivantes :

- a) monter le berceau selon les instructions du fabricant, en mettant de côté les accessoires qui pourraient gêner le déroulement de l'essai;

(b) secure the cradle to a horizontal surface in the manufacturer's recommended use position in a manner that will prevent it from rocking or swinging;

(c) apply and maintain for one minute an upward push force of 250 N as close as possible to and within a radius of 150 mm from the lower surface of one of the mattress support mechanisms;

(d) record any dislodging of the mattress support, any disengagement or permanent deformation of the mattress support mechanisms and any loosening of the fasteners;

(e) readjust the mattress support to its original position, if necessary;

(f) repeat the procedures set out in paragraphs (c) to (e) for every other mattress support mechanism;

(g) apply simultaneously and maintain for one minute an upward push force of 250 N as close as possible to and within a radius of 150 mm radius from the lower surface of the mattress support mechanisms; and

(h) record any dislodging of the mattress support, any disengagement or permanent deformation of the mattress support mechanisms and any loosening of the fasteners.

b) immobiliser le berceau sur une surface horizontale dans la position d'utilisation recommandée par le fabricant et de manière à empêcher toute oscillation;

c) appliquer à la face inférieure du support du matelas, le plus près possible de l'un de ses mécanismes et dans un rayon de 150 mm de celui-ci, une force de poussée vers le haut de 250 N et la maintenir pendant une minute;

d) noter si le support du matelas s'est délogé, si les mécanismes se sont soit déformés de façon permanente, soit défaits ou si les attaches se sont desserrées;

e) remettre le support du matelas à sa position originale, au besoin;

f) répéter les opérations mentionnées aux alinéas c) à e) pour chacun des autres mécanismes;

g) appliquer de façon simultanée, à la face inférieure du support du matelas, le plus près possible de chacun des mécanismes et dans un rayon de 150 mm de ceux-ci, une force de poussée vers le haut de 250 N et la maintenir pendant une minute;

h) noter si le support du matelas s'est délogé, si les mécanismes se sont soit déformés de façon permanente, soit défaits ou si les attaches se sont desserrées.